REPUBLIQUE DU SENEGAL



**Un peuple-Un but-Une Foi**

**********

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**********

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE

**********

**Siege: Zone B Dakar(Sénégal)-BP 17016 Dakar Liberté tel: 77 864 71 10/33 824 71 10**
**Fax : 33 846 512 47 email : afi@afi-ue.com /site web : www.afi-ue.sn**

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE

**OPTION : GESTION FINANCIERE COMPTABLE ET FISCALE**

# SUJET : impact de la crise sanitaire sur les performances économiques : cas Sénégal

**Proposé par : serigne mourtada thiam**

**Sous la Direction de :**
M. Mamadou DIOUF
Chargé d'enseignement à AFI-L'UE

**Année académique 2020-2021**

# DEDICACE

A nos chers parents spécialement, pour tous leurs sacrifices, leur amour, leur tendresse, leur soutien et leurs prières tout au long de nos études, pour leur appui et leurs encouragements, à toute nos familles pour leur soutien tout au long de notre parcours universitaire, que ce travail soit l'accomplissement de vos vœux tant exprimés, et le fruit de votre soutien infaillible, merci d'être toujours là pour nous

# REMERCIEMENTS

Nous remercions également nos professeurs pour la qualité de l'enseignement qu'ils nous ont prodigué au cours de ces trois années passées à AFI L'UE. Nous remercions particulièrement Docteur SENE (responsable de filière) pour sa présence et son encadrement tout au long de ce mémoire, qui a su nous laisser une large part d'autonomie tout en nous aiguillant sur des pistes de réflexion riches et porteuses.

Nous remercions enfin l'ensemble de nos proches, nos parents et nos sœurs et frères pour leurs soutiens.

## AVANT PROPOS :

Nous avons choisi ce thème parce que nous avons toujours été séduit par l'économie, durant tous mon cursus scolaire J'ai eu à me former et à me renseigner dans le domaine, d'ailleurs même nous avons fait la série G et cela nous a aussi permis de nous renforcer intellectuellement sur ce domaine. Aujourd'hui avec ce qu'endure le pays avec cette crise sanitaire on s'est dit pourquoi pas essayer de montrer aux gens comment cette crise a impacte cette économie qui était en marche, comment cette crise sanitaire a chamboulée l'économie de ce pays. Une mission qui a été très difficile parce que avec cette crise pour avoir des informations c'est toutes les portes sont fermées y'en qui le font pour respecter les mesures barrières, d'autres vous ferment les portes parce qu'elles ont peurs de montrer leurs fragilités causées par cette crise sanitaire ; néanmoins nous avons tout fait pour avoir des résultats encore provisoires vu que nous vivons toujours avec cette crise Sanitaire.

# RESUME

La covid-19 qui s'est manifestée dans la ville de Wuhan en chine vers le mois de décembre dernier, s'est vite propagée dans plusieurs pays du monde. A ce jour, plus 170 pays sur les 193 membres reconnus par l'OMS, sont touchés par cette maladie déclarée comme pandémie le 11 mars 2020. Elle a engendré et continue d'engendrer des répercussions sanitaires, économiques et financières sans précédent à l'échelle mondiale et singulièrement dans notre pays le Sénégal. Pour limiter sa propagation fulgurante, de nombreux pays ont pris des mesures d'urgences de confinement, d'instauration de couvre-feu et de fermeture des frontières. Ces mesures se sont vite révélées catastrophiques pour l'économie. En effet, elles ont impacté négativement les emplois, la production, la trésorerie et le chiffre d'affaires des. Entreprises mais également et surtout la croissance économique du pays.

L'économie sénégalaise sénégalaise a eu de grave problème, elle ne s'est pas arrêtée mais elle était en récession. Pratiquement toutes les couches ont été touchées et ont été impactées.

L'objectif général de notre étude est d'analyser l'impact de cet covid 19 sur les performances économiques du pays économique du pays, en identifiant les secteurs les plus touchés, les problèmes récurrents, les besoins, pour une relance de leurs activités. Pour ce faire, nous avons eu divers moyens pour avoir des données concernant ce covid à vue que les résultats sont encore provisoires le concernant.

En définitive, des solutions et des recommandations ont été proposées en fonction des réponses recueillies à travers le questionnaire en vue d'une relance économique plus précise et mieux adaptée.

# INTRODUCTION GENERALE

En décembre 2019, un nouveau coronavirus, découvert en Chine, s'est propagé à grande vitesse, touchant la quasi-totalité des pays et faisant des milliers de morts en quelques mois. Appelé Covid-19, ce coronavirus a été déclaré comme pandémie par l'OMS le 11 mars 2020. En effet, une pandémie (du grec pan = tout et démos = peuple) est une épidémie qui s'étend à la quasi-totalité d'une population d'un continent ou de plusieurs continents, voire dans certains cas de la planète. A ce jour, plus de 170 pays et territoires du monde sont touchés, avec plus de quarante-deux millions (42millions) de personnes atteintes et plus d'un millions morts (1000 000).

Les experts s'accordent à dire que les pandémies ont toujours existé depuis les premières civilisations, et qu'après celles observées au XXe et début du XXIe siècle, d'autres pandémies auront lieu. Ces événements sont donc attendus, mais restent imprévisibles, puisqu'il nous est impossible à l'état actuel de nos connaissances de prédire la date des prochaines pandémies et la forme qu'elles prendront. Or, au vu des données historiques, et notamment de la pandémie de grippe espagnole de 1918-1920, le risque de pandémie fait généralement consensus pour être considéré, si l'on exclut les guerres mondiales, comme le risque le plus impactant en termes de vie humaines. C'est sans doute la dimension instantanée et planétaire de ce phénomène ainsi que le caractère d'impuissance face à lui qui, à la différence des autres risques catastrophes, lui confère son aspect terrifiant.

En effet, dans le cas précis de ce Covid-19, le monde entier s'est senti démuni car aucun médicament n'a été trouvé pour éradiquer sa propagation. Seuls sont proposés des traitements symptomatiques en plus du confinement et des mesures barrières, occasionnant ainsi des répercussions considérables sur le plan économique, social et sanitaire.

C'est dans ce contexte particulier de désarroi, dans lequel le monde entier est plongé, que nous avons choisi comme sujet d'étude pour notre mémoire de licence, d'analyser les impacts du Covid-19 sur les performances économique du Sénégal.

Comment la crise sanitaire a telle impactée les performances économiques sénégalaises ?

Aujourd'hui avec cette situation que vit le pays on suppose la récession économique du pays a surement montré les failles de l'économie sénégalaises dans tous les domaines.

L'intérêt de cette recherche est de pouvoir montrer se l'impact de cette sur l'économie est de dégager des solutions pour que la prochaine fois qu'on sache comment faire pour éviter les endommagements et réduire l'impact de la crise.

Dans notre travail nous efforcerons à montrer les conséquences qu'entraîne cette épidémie sur le fonctionnement de ce pays. Il sera structuré en deux grandes parties. Dans un premier temps nous parlerons du cadre théorique avec une analyse conceptuelle dont l'ensemble des données permettront de montrer de quelle manière le risque de pandémie est abordé et les mesures qui sont instaurées pour y faire face et ensuite poursuivre avec une revue documentaire qui visera à présenter les principaux travaux, modèles et avancées théoriques réalisés dans le cadre du covid-19 et enfin clôturer avec la présentation de l'économie sénégalaise et son environnement. Dans un second temps nous parlerons du cadre pratique pour montrer la méthodologie utilisée pour la collecte des données, les opportunités et les difficultés rencontrées, puis nous analyserons les résultats obtenus ensuite nous formulerons des recommandations.

# Première partie : CADRE THEORIQUE

## Chapitre 1 : Analyse des concepts et Revue documentaire

### Section 1 : Analyse conceptuelle

Dans le monde, la crise sanitaire a été affrontée dès les premiers cas apparus. Les Etats ont vite mis en place des stratégies de riposte contre la COVID-19 pour lui trouver des remèdes adéquats, réduire sa propagation dans les ménages et éviter l'effondrement de l'économie mondiale. Parmi ces stratégies de riposte nous pouvons citer la fermeture des frontières, le confinement des populations dans beaucoup de pays, la recherche de vaccin, la mise en place de fonds spéciaux notamment par l'organisation mondiale de la santé avec son fonds de riposte et de solidarité face à la pandémie, l'UE et l'UEMOA avec leurs plans de relance respectifs. Toutes ces mesures prises visent à atténuer les conséquences néfastes de cette pandémie. En effet, nous pouvons observer des éléments sur l'impact de la crise actuelle dans le monde. Une crise qui a engendré des répercussions sanitaires, économiques et financières sans précédent à l'échelle mondiale. Car contrairement à la crise financière de 2008, celle-ci se différencie avec un arrêt soudain de l'économie réelle, une désorganisation sans précédent des chaînes de distributions et de productions mondiales. Un tel choc sur l'économie réelle va entraîner des répercussions sur la solvabilité de certains ménages, de certaines entreprises et sans oublier le secteur informel dans nos pays en développement.

Ainsi, sur le plan mondial, il a été noté la chute du prix du pétrole qui a atteint le niveau le plus bas depuis 2003. D'autres secteurs sont notamment touchés. C'est le cas du secteur automobile, du commerce de détail, du textile et de l'habillement, de l'hôtellerie, des biens de consommations durables, des secteurs du tourisme et des loisirs, sans oublier le secteur bancaire, celui du transport et celui de l'immobilier. Toujours à l'échelle mondiale, les gouvernements et banques centrales à l'internationale ont annoncé des mesures de soutien d'une ampleur et d'une diversité sans précédent en réponse au COVID-19. C'est aussi le cas de plus de 140 gouvernements sur l'ensemble des zones géographiques qui ont eux aussi annoncé des mesures en réponse au COVID-19, dont plus de 50% en couplant des mesures monétaires à un stimulus budgétaire et/ou des mesures de soutien indirect à l'économie, tels que des mécanismes de garantie. Plus de 40 pays sur l'ensemble des continents ont adopté des stimulus budgétaires d'un montant équivalent à au moins 1% de leur PIB.

Dans cette suite d'analyse voici quelques exemples de réponses de politiques publiques apportées par des gouvernements :

**LA CROISSANCE ECONOMIQUE:** La **croissance économique** désigne la variation positive de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée, généralement une longue période. En pratique, l'indicateur le plus utilisé pour la mesurer est le produit intérieur brut (PIB). Il est mesuré « en volume » ou « à prix constants » pour corriger les effets de l'inflation. Le taux de croissance, lui, est le taux de variation du PIB. On utilise souvent la croissance du PIB par habitant comme indication de l'augmentation de la richesse individuelle, assimilée au niveau de vie (à distinguer de la qualité de vie).

La croissance est un processus fondamental des économies contemporaines, reposant sur le développement des facteurs de productions, lié notamment à la révolution industrielle, à l'accès à de nouvelles ressources minérales (mines profondes) et énergétiques (charbon, pétrole, gaz, énergie nucléaire, etc.) ainsi qu'au progrès technique Elle transforme la vie des populations dans la mesure où elle crée davantage de biens et de services. À long terme, la croissance a un impact important sur la démographie et le niveau de vie des sociétés qui en sont le cadre. De même, l'enrichissement qui résulte de la croissance économique peut permettre de faire reculer la pauvreté

Certaines conséquences de la croissance économique comme la pollution et les atteintes à l'environnement, l'accentuation des inégalités sociales ou l'épuisement des ressources naturelles (pétrole, métaux notamment) sont souvent considérés comme des effets pervers qui obligent à distinguer croissance et progrès ;

CRISE SANITAIRE **:** Les **crises sanitaires** sont des événements touchants réellement ou potentiellement un grand nombre de personnes, affectant la santé, et pouvant éventuellement augmenter le facteur significatif de mortalité ou surmortalité. Elles sont déclarées par l'État. Certaines d'entre elles peuvent également faire l'objet d'un scandale sanitaire, lorsque la confiance des consommateurs et des citoyens est en jeu. Elles sont de plusieurs types :

- les épidémies ou pandémies importantes, qui touchent entre une dizaine de personnes (cas des crises très médiatisées qui touchent les pays développés On classe parfois dans cette catégories des problèmes de type nosocomiaux, ou des crises principalement zoonotiques (ex. : , crise de la vache folle), mais qui peuvent toucher l'Homme ;

Des crises liées à des médicaments ou vaccins contaminés ou pollués ;

- Des crises liées à des évènements climatiques ou météorologiques (surmortalité induite par une canicule, suites d'un tsunami ou d'un tremblement de terre, d'une sécheresse ou d'inondation exceptionnelle) ;

- Des crises induites par les conséquences d'un accident source de pollution de l'eau ou de l'air (ex. : retombées de l'accident de Tchernobyl en Biélorussie) ;
- Certaines crises alimentaires touchant parfois des millions de personnes ;
- Conséquences d'une exposition chronique à un contaminant dangereux à long terme (ex. : amiante).

Dans tous ces cas, les crises sanitaires peuvent avoir des coûts économiques, sociaux et politiques considérables.

**IMPACT :**

Ce mot est utilisé en physique, et au sens figuré (par réemploi venant de l'anglais, comme synonyme de conséquence, d'effet, de répercussion, etc. « dans la langue journalistique et publicitaire notamment »[1] ; dans ce dernier cas, il évoque un effet de choc ou plus simplement un retentissement d'une action, d'un évènement, d'une information, d'un discours, etc. sur quelqu'un ou quelque chose)

**LES PERFORMANCES ECONOMIQUES :** La **performance** peut renvoyer à l'idée de résultat, de réalisation ou de finalisation d'un produit. Il peut également renvoyer à un comportement lorsqu'utilisé comme emprunt à l'anglais. Lorsque la performance réfère à comportement liés à un domaine d'activité comme en art ou en sport, il s'agit alors d'un emprunt à l'anglais qui réfère au comportement, à la tenue d'un produit ou d'une personne face à une situation donnée. On observe que le français calque les concepts anglais utilisant le nom (« performance environnementale » au lieu de « comportement environnemental » par exemple), mais non le verbe anglais (les acteurs ne « performent » pas un rôle, ils le « jouent »)

## Section 2 : Revue documentaire

Les crises sanitaires ont toujours existés dans ce monde on peut en citer la peste de noire de 1347 à 1352 qui avait fait plus de 25000000 de victimes, la grippe espagnol en 1918 près de 50000000 de victimes et jusqu'à nos jours avec l'existence d'une nouvelle pandémie appelée grippe coronaire (covid_19) apparut en 2019 en CHINE plus précisément dans la ville de WUHAN qui a clairement bouleversé le monde avec plus de 680000 morts recensés et plus de 17000000 de contaminations et ces résultats sont encore provisoires vu que le nombre décès et de contaminations continuent d'augmenter .L'économie mondiale est en

récession , selon la banque mondiale dans l'édition des perspectives économiques mondiales pour la première fois depuis 1870 , un nombre sans précédent de pays va enregistrer va enregistrer une baisse de leurs productions par habitant (PIB/habitant) et des prévisions de la banque mondiale démontre aussi que le PIB mondiale diminuera de 5,2% cette année .Même si l'économie mondiale est affectée ceux qui sont plus touchés , sont les pays pauvres caractérisés par une forte demande vis-à-vis du commerce , du tourisme , des exportations etc.

Tous les pays du monde sont entrains de souffrir contre cette crise sanitaire qui affecte l'économie des pays sans précédent, cette crise affecte leur survie et leur organisation. Elle oblige les pays à se réinventer à faire preuve d'imagination pour transformer une menace en opportunité, . Derrière cette crise de la Covid-19, il est certain qu'une crise économique pointe ses contours : Chômage partiel, récession, faillite et autres impacts directs et indirects inconnus. A cette effet, selon, la banque mondiale Plus d'un an après le début de la pandémie de COVID-19, de nombreux pays d'Afrique ont pu résister à la tourmente provoquée par la pandémie de COVID-19 et leurs perspectives économiques sont plus optimistes qu'en octobre 2020 grâce à la conjonction de plusieurs facteurs : le virus s'est propagé plus lentement que prévu et a fait moins de victimes que dans le reste du monde. Cela tient aussi à l'adoption par les gouvernements de mesures vigoureuses pour préserver les vies et les moyens de subsistance, et à un rétablissement plus rapide que prévu des cours des matières premières. La pandémie continue cependant de toucher durement les populations africaines, avec des répercussions qui auraient entraîné jusqu'à 40 millions d'individus dans l'extrême pauvreté. Les femmes, les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et ceux employés dans le secteur informel .Trois mois après le début de l'épidémie de coronavirus, cet événement nous apparaît clairement pour ce qu'il est : une tragédie humaine qui porte à l'économie planétaire un coup d'une gravité sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans les économies développées comme dans les pays en développement, la vague de la pandémie a rapidement submergé les systèmes de santé, avec des répercussions sociales et économiques qui s'annoncent d'une ampleur inégalée.

Pour les pays les plus pauvres cependant, le pire est à venir. Car ils sont profondément défavorisés pour affronter la crise : leurs systèmes sanitaires sont fragiles et leur accès à des fournitures médicales indispensables précaire, tandis que leur économie est moins résiliente aux chocs et fortement tributaire des échanges commerciaux. Les pays les plus pauvres risquent d'être bientôt touchés sur tous les fronts, et la catastrophe économique et sociale qui les frappera aura des effets qui se propageront dans l'ensemble du monde, en favorisant la diffusion du virus et en mettant en péril le redressement de l'économie mondiale.

Sont particulièrement pénalisés faute d'accès à des filets sociaux et des sources de revenus.

Et pourtant parmi ces pays y'en qui pouvaient éviter ce phénomène de récession économique lié à cette crise sanitaire c'est le cas du Sénégal, le pays avait vécu l'évènement de la peste qui s'était introduit en 1914 à Dakar s'était dans toute la partie côtière du Sénégal. Dans son ouvrage WU_LIEN TEB (1926) indique que l'épidémie de 1914 a touché un vaste territoire avec un chiffre de 9000 victimes (cahiers d'études africains –XXII, pp-13-46). Une augmentation du taux de chômage et l'arrêt des activités économiques du pays du au confinement et autres restrictions pour empêcher la prolifération de l'épidémie ont gravement perturbés l'économie du pays pendant ces périodes.

il est souligné la baisse de chiffre d'affaires allant de 25 % à 100 % selon les secteurs d'activités, la réduction des effectifs de 25 % en moyenne, les reports voire annulations de projets d'investissements. Même si la propagation de l'épidémie de coronavirus reste relativement contenue en Afrique de l'ouest,

D'entreprises membres de la chambre régionale (chambres consulaires, associations d'importateurs/exportateurs, organisations patronales…).

Dans le e rapport, du président de la CCR, Mr Abdoulaye KOUAFILANN Sory on peut souligner que l'analyse les répercussions sur les principaux secteurs d'activités, de la mise à l'arrêt de l'économie, du confinement généralisé adopté par les États pour freiner la circulation du virus :

- Le secteur des services, victime principale de la crise dont le chiffre d'affaires « devrait connaître une baisse de plus de 50 % si la pandémie perdurait jusqu'en fin juin 2020 », avertissent les rédacteurs, qui relèvent « l'arrêt quasi-total des activités de tourisme (100 %), d'hôtellerie (95 %), de restauration (95 %) et d'agence de voyage (95 %) ». Les auteurs du rapport nous appellent en conséquence à la mise en place d'un fonds de relance régional. Si par contre le fret a été épargné par la fermeture des frontières, le secteur des transports de personnes (aérien, routier et ferroviaire) est très impacté. Quant à l'enseignement privé, ses promoteurs se voient eux aussi confrontés à des charges imprévues, tandis que les acteurs de la finance sont confrontés aux difficultés de remboursement de leurs clients, à la baisse des demandes de crédit. Estimée à plus 50 % pour les services, la baisse de chiffre d'affaires pour le commerce et l'industrie est évaluée à 25 %. Ce qui induit des difficultés considérables de trésorerie pour les acteurs concernés.
- Des décisions d'investissements annulées ou différées dont « 32 % des importateurs et 40% des exportateurs ont connu une baisse de trésorerie de l'ordre de 25 % », nous dit le document, selon lequel la proportion s'accentue tout au long de la chaîne de vente d'un produit : ainsi 63 % des acteurs du commerce de gros estiment avoir perdu plus 25 % de chiffre d'affaires, quand 72 % des acteurs du commerce de détail font le même constat. Quant aux commerçants du secteur informel, ils sont 81 % à relayer une telle perte. Une situation qui ne pourra, selon les auteurs du rapport, qu'impacter l'investissement.

- Une industrie au ralenti dont « Le chiffre d'affaires est en baisse de l'ordre de 25 % dans tous les segments du secteur industriel notamment dans l'agro-industrie, les mines et l'industrie du pétrole », note le rapport, selon lequel « la baisse des cours des matières n'est pas de nature à favoriser le niveau du chiffre d'affaires » dans le secteur.
- Emploi, il subit une baisse d'ensemble de l'ordre de 25 %, selon les organisations professionnelles d'entreprises. « Cette baisse, si elle semble faible dans l'ensemble par rapport aux effets attendus de la Covid-19, s'expliquerait par les contraintes en matière de licenciement, le sentiment de confiance des entreprises dans une reprise prochaine rapide des activités, le choix d'éviter les coûts de rotation et ceux liés à d'éventuels nouveaux recrutements », relativise toutefois l'étude.
- L'agriculture relativement épargnée, « Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche semble dans un premier temps le moins impacté par la crise du Covid-19, avec une baisse de moins de 25 %. Le niveau de la trésorerie est resté stable ainsi que le niveau de l'emploi », indique le rapport, qui relève toutefois que « les mesures de fermetures de frontières, de marchés, de confinements ont eu des effets sur les produits frais et sur la logistique en matière d'exportation »

Cette pandémie qui a causé au Sénégal une régression des exportations qui enregistreraient en 2020 une baisse de 16% contre une hausse de 9% en 2019. Les importations, quant à elles accuseraient de même une forte baisse, estimées à 18% en 2020 contre une hausse de 6% en 2019. Les envois de fonds, représentant plus de 10% du PIB du Sénégal, soit 1 300 milliards de FCFA, connaîtraient un repli de près de 30% à la suite de la baisse de l'activité économique dans l'union européenne (source BCEAO, sur la base d'un confinement qui ne durerait pas en Europe).

Ainsi, les secteurs tels que la pêche, l'élevage et les BTP sont aussi affectés par la pandémie, en plus des autres secteurs comme :

- L'hébergement et la restauration qui auront une perte de chiffre d'affaires respectivement de 56 et 40 milliards de FCFA d'après MTTA.
- Le commerce avec une perte de Chiffre d'affaires de 50 milliards de FCFA d'après MEPC.
- Le transport aérien 34.3 milliards de FCFA d'après MTTA et le transport terrestre 24.3 milliards de FCFA de perte de chiffres d'affaires d'après MTTD.

- L'enseignement avec une perte de Chiffre d'affaires de 1.3 milliards d'après MEPC.

Etant une période difficile pour les PME et PMI, les ménages et autres, le gouvernement dans son programme de résilience économique et sociale a pensé :

- à renforcer le système de santé avec le plan de contingence du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale qui a pour objectif principal de renforcer les capacités du Sénégal à faire face à l'épidémie à travers des mesures telles que : la détection des cas suspects et des cas confirmés, l'isolement rapide desdits cas, le renforcement des moyens de prévention et de contrôle de l'infection dans les structures sanitaires et en communauté, l'intensification de la communication de risque sur l'infection et la participation des populations aux mesures de riposte, la coordination des interventions de riposte à l'épidémie. Globalement, une enveloppe de 64,4 milliards FCFA consacrée au secteur de la santé.
- à renforcer la résilience sociale des populations avec une distribution de denrées alimentaires dotée d'une enveloppe de 69 milliards FCFA consacrée à l'achat de vivres pour 1 million de ménages (y compris les daraas), ciblant rigoureusement les plus pauvres. Cette distribution a consisté à remettre un kit alimentaire de produits de première nécessité (huile, pâtes alimentaires, riz, savon, sucre) pour un montant de 66 000 FCFA à chaque ménage. En outre, un soutien a été accordé à la diaspora d'un montant total de 12,5 milliards FCFA qui seront alloués aux consulats et ambassades qui en assureront la répartition et le suivi. Ces fonds aideront la diaspora sénégalaise principalement répartie entre la France, l'Italie, l'Espagne, des pays profondément touchés par la pandémie de la COVID-19 et qui ont mis en place des mesures de confinement total. Le gouvernement a aussi décidé de payer des factures d'eau et d'électricité pour deux mois, un soutien destiné aux populations vulnérables, représentant respectivement pour les factures d'électricité (SENELEC) et d'eau (Sen' Eau) 15,5 milliards FCFA et 3 milliards FCFA. Les Modalités de cette phase se résume comme suit : Fréquence : bimestrielle ; Durée : deux mois ; Couverture : nationale ; Bénéficiaires : Tranche Sociale (975 522 ménages pour l'électricité ; 670 000 ménages pour l'eau) ; Budget : 18,5 Milliards de FCFA ; Démarrage : Mai 2020.
- à développer une stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois avec pour la fiscalité, une remise partielle de la dette

fiscale constatée au 31 décembre 2019, due par les entreprises et les particuliers, pour un montant global de 200 milliards FCFA ; Un allongement du délai général de paiement de la TVA suspendue recouvrée par la douane et les services fiscaux de 12 à 24 mois ; Des remises et suspensions d'impôts aux entreprises qui maintiennent leurs travailleurs en activité ou payent plus de 70% du salaire des employés mis en chômage technique et pour celle les plus impactés, un différé de paiement des impôts et taxes jusqu'au 15 juillet 2020 ; L'apurement de la dette intérieur avec 302 milliards FCFA consacrés au paiement dus aux fournisseurs de l'Etat ; La mise en place, en partenariat avec le secteur bancaire (BCEAO et banques commerciales), d'un mécanisme de financement des entreprises affectées par la crise du COVID-19 afin de leur permettre d'accéder aux ressources nécessaires leur permettant de faire face aux besoins urgents. Ce mécanisme devrait permettre aux banques d'injecter une enveloppe de financement conséquente au profit de ces entreprises (de l'ordre de 200 milliards FCFA) sous forme de crédits de trésorerie ou d'investissements avec des conditions de taux d'intérêt et de maturité tenant compte de leurs situations. Les critères d'éligibilité et conditions de taux de sortie seront discutés avec les banques. Pour être opérationnel, ce dispositif devra être conjugué à des mesures d'accompagnement en termes de mobilisation des ressources, de maîtrise des risques et d'assouplissement de certaines dispositions réglementaires édictées par la Banque centrale. Des discussions, à finaliser dans les meilleurs délais à travers une convention cadre, ont déjà été engagées avec la profession bancaire. Les partenaires au développement pourraient contribuer aux cotés de l'Etat, notamment par la garantie de ces prêts. Une enveloppe de 100 milliards FCFA sera octroyée, spécifiquement dédiée à l'appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés par la crise selon des modalités à définir en concertation avec les départements sectoriels concernés.

- à faciliter l'approvisionnement régulier en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité, à travers des mesures telles que: le renforcement de la surveillance du marché intérieur, la constitution de stocks de sécurité pour toutes les denrées de première nécessité et durant toute la période de la crise, le maintien des prix des principales denrées de première nécessité à leur niveau d'avant crise durant toute la période de la pandémie, l'accès des consommateurs sénégalais à des produits de très bonne qualité sur toute l'étendue du

territoire national, l'atténuation des impacts sur l'offre nationale et la facilitation des opérations commerciales.

Une mobilisation des financements auprès des partenaires au développement, du secteur privé et de l'Etat ainsi que des économies budgétaires de l'Etat permettra au Fonds FORCE COVID-19 d'être doté des ressources nécessaires. A ce jour, il a été engagé des échanges avec leurs partenaires pour une mobilisation de financement en urgence. Le FMI a déjà annoncé une aide financière d'urgence rapide, le Conseil d'administration de la Banque mondiale a approuvé une première opération pour soutenir la riposte sanitaire. D'autres appuis financiers sont en cours de finalisation car, des discussions sont avancées avec d'autres bailleurs pour un soutien financier. Il s'agit notamment de la BID et de la BAD. Des institutions régionales telles que BOAD ont aussi apporté un soutien financier au Fonds Force COVID-19. Le Secteur privé a déjà contribué à hauteur de 10 milliards FCFA. Ces dons seront déduits de leur futur résultat fiscal. L'Etat privilégie un financement sous forme de dons et de prêts concessionnels pour mobiliser le reliquat de financement. En dernier ressort, un report d'échéance de dette pourrait être envisagé.

# Chapitre 2 : CADRE ORGANISATIONNEL

## Section 1 : Présentation de l'économie sénégalaise

### Sous-section : historique du Sénégal

Comme pour bien d'autres pays du continent africain, l'écriture de cette histoire se heurte à de multiples difficultés[2], tant méthodologiques qu'idéologiques.

Les commentaires attribués à certains explorateurs antiques[3], les manuscrits des voyageurs arabes constituent les premiers témoignages connus[4]. C'est à partir du XVe siècle que l'on dispose de sources européennes[5] – narrations, compilations ou documents d'archives –, dont la finalité n'était généralement pas historique au départ : le chevalier de Boufflers décrit son exil à madame de Sabran, le naturaliste Adanson détaille la flore et la faune du pays, le directeur de la Compagnie du Sénégal Durand relate les péripéties de son expédition et l'abbé Boilat, dans ses *Esquisses sénégalaises*, pense surtout à l'évangélisation de la contrée.



Raymond Mauny près de Joal (Sénégal) en 1967

Tantôt naïf, tantôt condescendant, le colonisateur se veut à la fois historien, ethnographe et pédagogue, comme en témoignent les ouvrages publiés par les administrateurs de l'AOF, les « villages noirs »[6] ou l'Exposition coloniale de 1931. Devant leurs réalités ainsi figées et dénaturées, les populations se voient privées de leur propre histoire. En outre la non-reconnaissance de leur participation à l'effort de guerre alimente une prise de conscience croissante à partir des années 1950, qui trouve un écho dans la déclaration d'indépendance en 1960, mais aussi dans la pensée novatrice de l'historien et anthropologue sénégalais Cheikh Anta Diop, chef de file de ce qu'on appellera l'« École de Dakar »[7]. Dans l'intervalle les recherches archéologiques[8], dynamisées sous l'égide de l'IFAN par Raymond Mauny et d'autres chercheurs européens, ont été relayées par des spécialistes nationaux et le Sénégal compte aujourd'hui nombre d'historiens de premier plan, tels que Abdoulaye Ly, Boubacar Barry, Abdoulaye Bathily, Hamady Bocoum, Iba Der Thiam, Mamadou Diouf ou Oumar Kane, disparu en 2008.

L'écriture de l'histoire du Sénégal implique aussi un combat contre la montre, car le patrimoine est toujours sous la menace du climat, des insectes[9] ou de la pénurie budgétaire. Sa sauvegarde reste préoccupante d'un point de vue scientifique, sans parler des enjeux touristiques dans le cas de Saint-Louis, Gorée ou Karabane.

Les traditions orales – désormais reconnues patrimoine oral et immatériel de l'humanité par l'UNESCO – sont un peu mieux prises en compte, comme en témoigne ce colloque international consacré aux traditions orales du Kaabu en 1980 à Dakar[10], mais n'ont pas encore trouvé une vraie place dans la construction du savoir à l'occidentale.

Alors que le Président du Conseil, Mamadou Dia, incarne le sommet de l'État dans un système parlementaire bicéphale de type quatrième République (la politique économique et intérieure pour lui, la politique extérieure pour Senghor), ses relations avec le Président de la République s'enveniment peu à peu. Dia milite pour une rupture plus nette avec la France et prépare une sortie planifiée de l'économie arachidière. Cette volonté, exprimée déjà en 1961 dans un ouvrage, heurte les intérêts français et inquiète les puissants marabouts qui interviennent dans le marché de l'arachide et ont profité de l'expansion importante de la culture de l'arachide dans les années 1940 et 1950.

Dans un discours sur « les politiques de développement et les diverses voies africaines du socialisme » prononcé le 8 décembre 1962 à Dakar, le Président du Conseil Mamadou Dia prône le « rejet révolutionnaire des anciennes structures » et une « mutation totale qui substitue à la société coloniale et à l'économie de traite une société libre et une économie de développement ». Cette déclaration, à caractère souverainiste, motive Senghor à demander à ses amis députés de déposer une motion de censure contre le gouvernement[70].

Jugeant cette motion irrecevable, Mamadou Dia tente d'empêcher son examen par l'Assemblée nationale au profit du Conseil national du parti, en faisant évacuer la chambre le 17 décembre et en faisant empêcher son accès par la gendarmerie. Malgré ce qui est qualifié de « tentative de coup d'État » et l'arrestation de quatre députés, la motion est votée dans l'après-midi au domicile du président de l'Assemblée nationale, Lamine Guèye.

Mamadou Dia est arrêté le lendemain par un détachement de paras-commandos, avec quatre autres ministres, Valdiodio N'Ndiaye, Ibrahima Sarr, Joseph Mbaye et Alioune Tall. Ils sont traduits devant la Haute Cour de justice du Sénégal du 9 au 13 mai 1963 ; alors que le procureur général ne requiert aucune peine, ils sont condamnés à 20 ans d'emprisonnement au centre spécial de détention de Kédougou (Sénégal oriental).

Le procureur général de l'époque, Ousmane Camara, revient sur le déroulement du procès dans une autobiographie publiée en 2010 : *« Je sais que cette haute cour de justice, par essence et par sa composition, (ndlr : on y retrouve des députés ayant voté la motion de censure), a déjà prononcé sa sentence, avant même l'ouverture du procès (...) La participation de magistrats que sont le Président (Ousmane Goundiam), le juge d'instruction (Abdoulaye Diop) et le procureur général ne sert qu'à couvrir du manteau de la légalité une exécution sommaire déjà programmée »*[71].

Lors de leur incarcération, des personnalités comme Jean-Paul Sartre, le pape Jean XXIII ou encore François Mitterrand demandent leur libération. Mais Senghor reste sourd jusqu'en mars 1974, année à laquelle il décide de les gracier et de les libérer. Ils sont amnistiés en avril 1976, un mois avant le rétablissement du multipartisme au Sénégal. Parmi leurs avocats durant cette période, on compte Abdoulaye Wade et Robert Badinter.

Aujourd'hui encore cet épisode dramatique de l'Histoire du Sénégal reste un sujet délicat car beaucoup considèrent cet événement comme la première véritable dérive politicienne du régime Senghorien, dans un pays qui passait alors pour un modèle de démocratie.

---

Le 7 mars 1963 une nouvelle constitution est adoptée par référendum, instaurant un régime présidentiel qui attribue tous les pouvoirs au chef de l'État et fait la part belle à l'UPS, le parti dominant, voire unique[72].

Le Sénégal s'engage peu à peu dans la voie de l'économie mixte et joue un rôle significatif dans le domaine diplomatique, notamment en négociant avec l'Afrique du Sud. Organisé à Dakar en 1966 à l'initiative du chef de l'État de l'époque, le président Senghor, le premier Festival mondial des arts nègres affirme pour la première fois la négritude de façon solennelle et festive.

Le 14 juin 1966, l'UPS – le parti du pouvoir – fusionne avec le Parti du rassemblement africain (PRA), alors seul parti d'opposition légal. Une nouvelle révision de la constitution est effectuée le 20 juin 1967.

Senghor est réélu le 25 février 1968 (personne ne s'était présenté contre lui). La situation est similaire pour les élections législatives où seul une liste se présente, celle de l'UPS. Néanmoins, la situation économique est mauvaise et des troubles sociaux éclatent, notamment à l'Université, sans rapport avec les événements de mai 68 en France[73]. Un mot d'ordre de grève générale est même lancé, mais le gouvernement parvient à enrayer le mouvement[74]. Les étudiants se remettent en grève en avril-juin 1969. L'état d'urgence est proclamé le 11 juin et Senghor prend conscience de la nécessité de démocratiser le pays[73]. La révision constitutionnelle du 26 février 1970 met en place un régime présidentiel plus modéré et crée un poste de Premier ministre qui est confié à Abdou Diouf. La sécheresse de 1972 provoque de nouveaux troubles sociaux, et l'agitation augmente fortement dans les milieux scolaire et universitaire[75]. Cependant, Senghor remporte l'élection présidentiel du 28 janvier 1973 avec 97 % des suffrages et Abdou Diouf reste Premier ministre. En juillet 1974 la fondation du Parti démocratique sénégalais (PDS) est autorisé. Son dirigeant est Abdoulaye Wade. De plus, plusieurs prisonniers politiques, dont Majhemout Diop, sont libérés.

La révision constitutionnelle de 1976[76] n'autorise que trois partis politiques, nécessairement rattachés à l'une des trois idéologies suivantes : démocratie libérale, démocratie socialiste, communisme ou marxisme-léninisme, et désigne le Premier ministre comme successeur du Président en cas de défection de celui-ci. Les autres partis existants luttent pour obtenir leur reconnaissance officielle. Le 26 février 1978 Senghor est réélu pour la cinquième fois avec 82,5 % des voix. Son parti, l'UPS qui après son adhésion à l'Internationale socialiste est devenu le Parti socialiste (PS), l'emporte avec un score comparable devant le Parti démocratique sénégalais (PDS) de Abdoulaye Wade. Le troisième parti, le Parti africain de l'indépendance (PAI), conduit par Majhemout Diop, n'obtient aucun siège à l'Assemblée nationale. Abdou Diouf demeure premier ministre.

La Constitution est modifiée une sixième fois le 28 décembre 1978[77]. Aux côtés du français, langue officielle, six langues nationales sont désormais reconnues : le diola, le malinké, le poular, le sérère, le soninké et le wolof. Un quatrième parti politique est autorisé. le Mouvement républicain sénégalais (MRS) de Boubacar Guèye incarne alors le courant conservateur.

En décembre 1980 Senghor annonce sa démission et, conformément à la Constitution, désigne comme son successeur Abdou Diouf qu'il a préparé à cette fonction de longue date. Le caractère exceptionnel – en Afrique, voire dans le monde – d'un retrait volontaire en cours de mandat présidentiel a été maintes fois souligné. Habib Thiam est nommé Premier ministre.

De fait cet héritage n'est pas de tout repos. Un incident dans une école de Ziguinchor dégénère[78] et l'agitation gagne les milieux de l'enseignement dans tout le pays. Par ailleurs la situation économique est particulièrement critique, en raison de phénomènes naturels, de la conjoncture internationale, mais aussi d'erreurs de gestion imputables au gouvernement.

Abdou Diouf prend ses fonctions le 1er janvier 1981 et promet le pluralisme politique et la consolidation de l'ouverture démocratique. Dès le mois d'avril, la limitation du nombre des partis est abrogée. Le Code électoral est aussi remanié. Un scrutin mixte est adopté pour les législatives et le nombre de députés passe de 100 à 120.



- Sénégal
- Gambie

Abdou Diouf réduit aussi les interventions du gouvernement dans l'économie et élargit les engagements diplomatiques du Sénégal, en particulier avec les autres pays en développement.

Lorsque le Président gambien Dawda Jawara est victime d'un putsch le 30 juillet 1981, l'armée sénégalaise se porte à son secours et rétablit la situation en quelques jours. En décembre de la même année, Abdou Diouf signe avec Dawda Jawara un traité constituant la Confédération de Sénégambie, une union avec la Gambie dont le principe était posé depuis l'indépendance. Mais son application est suspendue en septembre 1989.

Lui-même sera réélu en 1983, 1988 et 1993, même si son score s'effrite à chaque consultation, passant de 84 à 73, puis à 58 % des suffrages. D'abord perçu comme un héritier, Abdou Diouf joue pleinement son rôle. Musulman, alors que son prédécesseur était catholique, il bénéficie du soutien des puissantes confréries.

D'abord reconduit le 27 février 1983, Abdou Diouf supprime quelques semaines plus tard le poste de Premier ministre. L'agitation estudiantine reprend en février 1987.

Lors de l'élection présidentielle du 28 février 1988 Abdou Diouf est encore réélu à une large majorité et le même jour le Parti socialiste remporte également les élections législatives. La régularité de ces consultations électorales est mise en doute par l'opposition et des émeutes

éclatent dès le lendemain. L'état d'urgence est proclamé et Me Abdoulaye, président du PDS, est emprisonné.

Le 7 avril 1991 le poste de Premier ministre est rétabli et Habib Thiam revient aux commandes. Un nouveau code électoral est adopté le 20 novembre 1991. Lors de la création d'un gouvernement d'union nationale en 1991, Abdou Diouf associe son rival Abdoulaye Wade à l'exercice du pouvoir, ce qui lui permet de remporter l'élection présidentielle du 21 février 1993. Le Parti socialiste enlève 84 sièges sur 120 lors des élections législatives du 9 mai 1993. La bipolarisation de la vie politique sénégalaise se confirme.

Le lendemain de la publication officielle des résultats, soit le 15 mai 1993, Me Babacar Sèye, vice-président du Conseil constitutionnel et ancien maire de Saint-Louis, est assassiné dans des conditions mystérieuses qui laissent planer aujourd'hui encore des doutes sur les éventuels commanditaires d'un tel forfait[79].

Certains parlent alors du Sénégal comme d'une « semi-démocratie »[80]. D'autres, comme l'historien Mamadou Diouf, pensent que le modèle sénégalais, souvent érigé en « parangon de la démocratie », a en réalité échoué[81] : le gouvernement n'a pas su contrôler l'évolution politique et sociale du pays, empêcher les violences commises contre la population mauritanienne ni mettre un terme à la guerre civile en Casamance.

Le franc CFA est dévalué de 50 % le 12 janvier 1994. Des émeutes éclatent à l'université de Dakar, à tel point que l'année 1993-94 est finalement annulée.

Cependant la décentralisation fait un grand pas lorsque sont adoptés le 1er février 1996 les principaux textes sur la régionalisation et le transfert de compétences aux différentes collectivités territoriales et à leurs organes[82]. Les élections régionales, municipales et rurales des 24 et 29 novembre 1996 se soldent par une large victoire du Parti socialiste qui obtient aussi la majorité absolue aux élections législatives du 24 mai 1998. Une alternance politique ne semble guère envisageable alors.

Lorsqu'en juin 1998 un soulèvement militaire plonge la Guinée-Bissau dans la guerre civile, des troupes sénégalaises y sont envoyées en renfort, ce qui n'empêchera pas son Président d'être renversé l'année suivante.

C'était un bref historique concernant l'économie sénégalaise. Sur le plan économique en 2016, le Sénégal est la 165e économie mondiale avec un Pib par habitant du pouvoir d'achat de 2 678 dollars. C'est la 21e économie africaine et la 4e de la sous-région ouest africaine après Ghana, Nigeria et la cote d'ivoire.

L'économie sénégalaise est très tournée vers l'Europe et l'Inde. Ses principaux partenaires économiques sont états unis, France, chine et l'inde

L'économie du Sénégal est tirée par l'exploitation minière, la construction, le tourisme, la pêche et l'agriculture, qui sont les principales sources d'emploi dans les zones rurales. L'économie sénégalaise se caractérise par de graves problèmes, notamment les conditions climatiques et la forte croissance démographique. La croissance démographique en 2017 était de 2,39%. La forte croissance de la population a pour conséquence l'exode des populations des zones rurales en raison de pénuries alimentaires. Les conséquences qui en résultent sont des problèmes d'approvisionnement en eau ainsi que d'évacuation des eaux usées et des déchets. En outre, l'augmentation du trafic dans la capitale entraîne une augmentation de la pollution sonore et atmosphérique.

Les principales industries exportatrices du pays sont l'extraction de pétrolière phosphate, la production d'engrais, les produits agricoles et la pêche commerciale, ainsi que les projets d'exploration

Le Sénégal dépend fortement de l'aide des donateurs, des envois de fonds et des investissements directs étrangers. Le Sénégal est membre notamment de la Banque mondiale,

de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

Les principaux freins au développement économique du pays sont entre autres une grande corruption avec une justice inefficace, des formalités administratives très lentes, un secteur éducatif défaillant.

**Section 2 :** Analyse de l'environnement du Sénégal

**Sous-section 1 : Macro environnement**

1. Etude de l'environnement :

Définition

L'environnement est l'ensemble des agents internes et externes qui ont un effet sur les activités de l'entreprise. Il comporte deux parties : le macro environnement et le micro environnement. Cependant il s'est trouvé que nous allons étudier l'environnement économique du Sénégal donc nous allons juste nous arrêter sue le macro environnement parce que nous sommes en présence d'un état

Le macro environnement

Le macro environnement constitue l'environnement général. Il est façonné par des facteurs de l'état.

L'environnement politique **Situation politique**

Le Sénégal est l'un des pays les plus stables d'Afrique. Depuis son indépendance en 1960, il a connu trois alternances politiques, toutes pacifiques. Au pouvoir depuis 2012, le président Macky Sall a remporté un second mandat (de cinq ans) en février 2019. Le quinquennat a été instauré depuis le référendum de mars 2016.

a) L'environnement économique

L'ouverture des frontières favorise les échanges internationaux mais les pays en développement ont du mal à s'y adapter. Le Sénégal a un faible taux d'investissement alors que celui-ci est le moteur de la croissance. Alors, la création d'une zone économique spéciale, qui aura un statut de zone franc, visera à offrir aux entreprises un contexte d'investissement particulièrement favorable à leur développement.

b) L'environnement social

Le Sénégal est le deuxième pays de la sous-région en matière de création d'emplois derrière le Nigéria, suivi par la Côte d'Ivoire et le Ghana. La présence des Grandes Ecoles européennes et Nord-américaines fait de ce pays fortement scolarisé, le meilleur candidat de la sous-région en matière de création d'emplois. Les sénégalais sont très doués sur la créativité et la gestion

des affaires. Mais ils sont également confrontés à la montée du chômage et à la pauvreté, facteurs qui diminuent la consommation de certaines personnes.

c) L'environnement géographique

Le Sénégal est un pays côtier situé à l'extrémité ouest du continent africain, une position qui lui est très favorable surtout pour les exportations. Le port de Dakar a une position exceptionnelle, il se situe sur la pointe la plus avancée de la côte ouest africaine. Le transport aérien facilite aussi les échanges grâce à un rapide transfert de marchandises. Comme autre exemple de transport, on peut citer la voie ferroviaire.

# Deuxième partie : CADRE METHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

## Chapitre 1 : CADRE Méthodologique

### Section 1 : Délimitation du champ d'étude

#### Sous-section : champ élargi

Notre étude porte essentiellement sur l'impact de la crise sanitaire sur les performances économiques sénégalaise. L'économie sénégalaise fait partie des économies les plus fragiles au monde vu que ce dernier fait partie des 25 pays les plus pauvres au monde. Néanmoins l'économie sénégalaise a toujours été dans une bonne dynamique de croissance surtout avec l'arrivé du 4em président de la république son excellence monsieur MACKY SALL qui a opté pour un plan Sénégal émergent, ce plan avait permis à l'économie sénégalaise d'être en marche de par la création de milliers d'emplois dans l'espace sénégalais. Le Sénégal commençait à figurer parmi les pays émergents c'est-à-dire parmi les pays émergents, les idées et les perspectives étaient claires sur ce domaine. Mais avec l'arrivé de cette crise tout a été chamboulée, l'économie sénégalaise n'a pas résisté, elle n'était pas préparée face à ce fléau qui existe et qui continu toujours d'exister. Les performances économiques du pays sont entrées en récession, tous commencent à déborder pourtant l'idée de départ était bonne.

Notre étude s'intéresse exclusivement sur l'impact de la crise sanitaire sur les performances économiques sénégalaises.

#### Sous-Section 2 : Champ restreint

Notre étude est axée sur l'impact de la crise sanitaire sur les performances économiques du Sénégal, en parlant de performance on va s'intéresser sur la croissance économique du pays qui est l'un des facteurs économiques et le budget du Sénégal le. La croissance économique qui est une augmentation de l'ensemble de la production, c'est un phénomène quantitatif et

qualitatif. Et nous avons aussi divers croissance, nous avons la croissance extensive, intensive, potentielle et empirique.

La croissance extensive :

Est une augmentation durable de la production qui repose principalement sur la hausse de la quantité de facteur de production utilisé.

La croissance intensive :

Une croissance intensive est une augmentation durable de la production qui résulte principalement sur l'amélioration de l'efficacité des facteurs de production.

La croissance potentielle :

Est celle qui résulterait de l'utilisation efficiente de la totalité des facteurs de production.

La croissance effective :

Elle est celle empirique.

La croissance fait partie des leviers du pays. Nous avons aussi le budget qui fait partie aussi des indicateurs les plus déterminants dans un pays, le budget du Sénégal a été trop impacté par ce virus l'état a eu recours a lui pour essayer d s'en sortir , Le budget de l'État peut être défini comme l'ensemble des documents votés par le Parlement qui prévoient et autorisent les ressources et les charges de l'État pour chaque année. C'est donc un acte de prévision et d'autorisation annuelles de perception des impôts et de dépense des deniers publics.

Le budget de l'État suit des règles précises de présentation et de vote qui permettent de retracer, de manière lisible et sincère, l'intégralité des recettes et des charges de l'État.

Pendant longtemps, les crédits étaient spécialisés par chapitre, en fonction de leur nature. Depuis la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), ils sont spécialisés par programme, en fonction des objectifs de politique publique auxquels ils contribuent. Le Gouvernement ne peut en principe, sauf de manière limitée et encadrée (par des techniques dites de régulation budgétaire), modifier leur destination sans solliciter une décision de l'autorité budgétaire, c'est-à-dire du Parlement.

Les lois de finances sont des actes juridiques et politiques. Leur contenu ne se réduit pas à la description du budget de l'État : elles portent sur les emplois, l'information et le contrôle du Parlement sur les finances publiques. Elles peuvent aussi comporter des recettes directement affectées à des personnes morales autres que l'État (ex : prélèvement sur recettes au profit

Notre étude va s'intéresser sur l'impact de la crise sanitaire sur les performances économiques notamment la croissance économique et le budget de l'état sénégalais

## Section 2 : METHODE D'INVESTIGATION

**Approche méthodologique**

Elle nous a permis de collecter toutes les informations relatives à notre sujet. Nous avons donc pris le soin de mener nos recherches dans des bibliothèques et sur internet. A cet effet, plusieurs ouvrages, mémoires, thèses, revues … seront consultés pour mener à bien cette étude.

Sous-section 1 : sources secondaires

Nous avons procédé à la documentation interne et externe ayant bien entendu un rapport avec le sujet. Elle tend à renchérir les informations récemment obtenues à travers d'autres sources. En effet, elle nous permit d'approfondir nos connaissances théoriques sur le thème de notre étude et de tirer des informations sur les diverses expériences afin de nous permettre de déterminer les causes réelles se trouvant à la base des problèmes spécifiques. Ainsi nous avons eu à visiter certaines bibliothèques et avons eu recours à internet (cf. Bibliothèque / source internet).

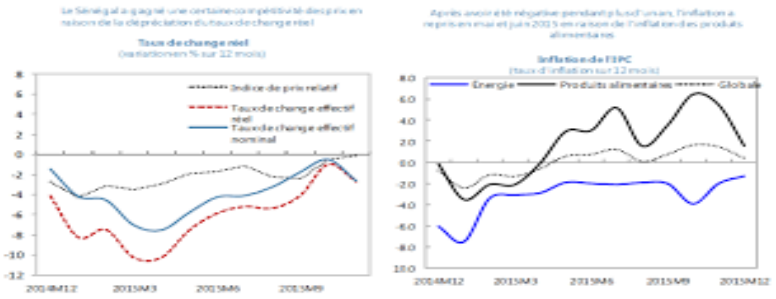
Sous-section 2 : Recherche en ligne

Elle vient compléter la recherche documentaire qui est parfois limitée par la périodicité de parution et des éditions, la consultation de l'internet permet souvent une mise à jour des connaissances presqu'en temps réel.

Les concepts évoluent à la vitesse des découvertes et les informations sont directement accessibles quelque soient leur nature multiculturelle et transdisciplinaire. C'est à la considération de ces aspects, que nous avons consulté des sites traitant de notre sujet de recherche ou y faisant référence.

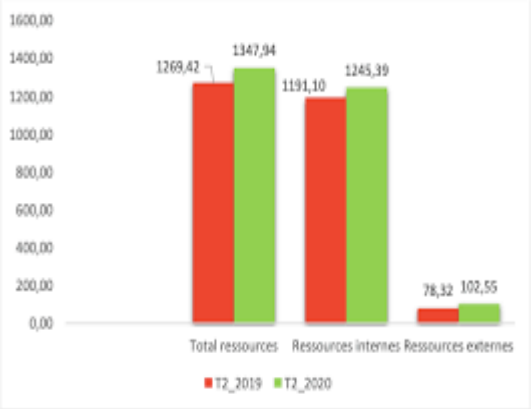
Sous-section 2 : Source primaire

DOCUMENT 1 : évolution de la croissance économique




b

DOCUMENT 2 : de l'évolution du budget sénégalais



## Sous-section 3 : Difficultés rencontrées

Lors de cette recherche nous avons rencontrés de nombreux le sujet est un sujet d'actualité parce que nous sommes toujours avec la pandémie don les résultats que nous allons avoir resteront encore provisoire. Et aussi avec cette pandémie le questionnement est un peu difficile vu que l'état a mis sur pied des restrictions c'est à dire des mesures pour limiter les dégâts du virus.

# Section 2 : Méthode d'investigation

## Sous-section 2 : Présentation des résultats

Tableau 1 : Taux de croissance

| années | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|
| taux de croissance | 6.7 | 6 | 5.3 | 8.7 |

Tableau 2 : le budget du Sénégal

Le tableau ci-dessous récapitule l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, conformément à la présentation générale des ressources et des charges de l'Ordonnance n° 2020-07.

**Tableau 2 : Présentation générale de l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat à la fin de l'année 2020**

| Rubriques | LFR (1) | Modifications (2) | Crédits ouverts/Prev. Fin. (3) | Exéc. (4) | Taux d'exéc. (4/3) |
|---|---|---|---|---|---|
| **BUDGET GENERAL** | | | | | |
| **RECETTES** | | | | | |
| *Recettes fiscales* | 2352,80 | | 2352,80 | 2368,84 | 100,7% |
| *Recettes non fiscales* | 123,20 | | 123,20 | 129,26 | 104,9% |
| Recettes exceptionnelles | 31,80 | | 31,80 | 19,96 | 62,1% |
| *dont contributions volontaires au FORCE covid-19* | | | *19,96* | | |
| **Total recettes internes** | **2507,80** | **0,00** | **2507,80** | **2518,13** | 100,4% |
| Dons budgétaires | 240,10 | | 240,10 | 194,71 | 81,1% |
| Dons en capital | 260,50 | | 260,50 | 129,81 | 49,8% |
| **Total recettes externes** | **500,60** | **0,00** | **500,60** | **324,52** | 64,8% |
| *dont contributions des partenaires extérieures au FORCE covid-19* | | | ***106,66*** | | |
| **I TOTAL RECETTES BUDGET GENERAL** | 3008,40 | 0,00 | 3008,40 | 2842,66 | 94,5% |
| **Pour mémoire : ressources mobilisées pour la mise en œuvre du programme PRES** | | | **811,214** | | |
| **DEPENSES** | | | | | |
| Charges financières la dette publique | **306,90** | 0,00 | 306,90 | **289,15** | **94,2%** |
| Dépenses de personnel | **817,70** | 0,00 | 817,70 | **814,83** | **99,6%** |
| Dépenses d'acquisitions de biens et services | **305,81** | -3,13 | 302,68 | **324,47** | **106,1%** |
| Dépenses de Transfert courant | **957,90** | 3 ,13 | 961,03 | **952,91** | **99,5%** |
| **Total dépenses ordinaires** | **2388,31** | | 2388,31 | **2381,35** | **99,7%** |
| Dépenses en capital sur ressources internes | **806,33** | 0,66 | 806,99 | **775,13** | **96,1%** |
| Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat | **98,30** | -5,75 | 92,55 | **67,94** | **69,1%** |
| Dépenses de transferts en capital | **708,03** | 6 ,41 | 714,44 | **707,19** | **99,9%** |
| Dépenses en capital sur ressources externes | **686,56** | | 686,56 | **650,40** | **94,7%** |
| **Total dépenses en capital** | **1492,89** | | 1492,89 | **1425,53** | **95,5%** |
| **II TOTAL DEPENSES DU BUDGET GENERAL** | **3881,20** | **0,66** | **3881,86** | **3806,88** | **98,1%** |
| **Dont Dépenses lutte contre covid-19** | **628,4** | | | **672,173** | **107%** |
| **COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST)** | | | | | |
| **RECETTES** | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Comptes affectation spéciale | 113,75 | | 113,75 | 121,88 | 107% |
| *dont FNR* | 111,75 | | 111,75 | 120,80 | 108% |
| Comptes de commerce | 0,15 | | 0,15 | 0,00 | 0% |
| Comptes de prêts | 20,75 | | 20,75 | 6,36 | 31% |
| Comptes d'avances | 0,5 | | 0,5 | 0,00 | 0 |
| Compte de garanties et avals | 0,50 | | 0,50 | 0,00 | 0 |
| **III TOTAL RECETTES CST** | **135,95** | **0** | **135,95** | **128,24** | **95%** |
| **DEPENSES** | | | | | |
| Comptes affectation spéciale | 113,75 | | 113,75 | 102,90 | 90,46% |
| *dont FNR* | 111,75 | | 111,75 | 102,59 | 91,81% |
| Comptes de commerce | 0,15 | | 0,15 | 0,00 | 0,00% |
| Comptes de prêts | 20,75 | | 20,75 | 0,05 | 0,23% |
| Comptes d'avances | 0,80 | | 0,8 | 0,00 | 0,00% |
| Compte de garanties et avals | 0,50 | | 0,5 | 0,00 | 0,00% |
| **IV TOTAL DEPENSES CST** | **135,95** | **0,00** | **135,95** | **102,94** | **75,7%** |
| **TOTAL RECETTES BUDGET ETAT (I+III)** | **3144,05** | **0,00** | **3144,05** | **2970,90** | **94,5%** |
| **TOTAL DEPENSES BUDGET ETAT (II+IV)** | **4017,15** | **0,66** | **4017,81** | **3909,83** | **97,3%** |

## Sous-section 2 : Synthèse des résultats obtenus sur la croissance économique

Ce tableau nous montre les différents résultats obtenus concernant le taux de croissance du Sénégal, depuis 6ans le taux de croissance se positionnait au-dessus de 5%, ce que nous pouvons nettement constater pour l'année 2018 et 2019. Le taux de croissance de l'économie sénégalaise qui se positionnait au-dessus des 5% depuis 6 ans a été fortement réduit par la crise sanitaire**.** En 2020, elle est estimée par le FMI à -0,7%, mais un rebond serait prévu dès 2021, pour atteindre 5,2% de croissance. Le plan de relance de l'activité économique a entrainé la révision de la phase II du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le gouvernement sénégalais met en place un Plan d'action prioritaire ajusté et accéléré sur la période 2021-2023. Il a pour principal objectif de stimuler l'investissement privé, de diversifier les moteurs de croissance et de renforcer la résilience économique afin d'atteindre un taux croissance moyen de 8,7% sur la période 2021-2023.

Après 6,7% en 2018, la croissance s'est établie à 6% en 2019, en raison d'une faible pluviométrie et de la hausse du prix du baril. Les perspectives à court et moyen terme demeuraient favorables avec un taux de croissance estimé à 6,8% en 2020, avant la crise sanitaire. Ce niveau de performance est le résultat d'une amélioration dans la conduite de la politique économique, via les investissements liés au Plan Sénégal Emergent (PSE) et les réformes structurelles qui l'accompagnent. L'inflation est inférieure à 2% depuis 2012 et a ralenti à nouveau à 0,7% en 2018 pour atteindre 2% en 2019.

L'économie sénégalaise dépend encore significativement de son secteur primaire (16% du PIB et 50% des emplois), en particulier l'agriculture qui est sujette aux fluctuations des cours mondiaux et aux aléas climatiques. Le secteur secondaire représente 23% du PIB et le tertiaire 61%.

L'année 2018 a été marquée par la signature des premiers contrats relatifs à l'exploitation du pétrole et du gaz offshore, qui contribueront à diversifier l'économie. Kosmos a réalisé la plus grande découverte de gaz en 2015 à la frontière sénégalo-mauritanienne, le gisement Grand Tortue Ahmeyim (GTA). En 2016 British Petroleum (BP) le rejoint, en prenant 61% de participation directe. Cairn Energy/Woodside a annoncé en 2014 la découverte de deux puits de pétrole (SNE et FAN).

Globalement pour l'année 2019, les échanges extérieurs du Sénégal sont en hausse de 11,2%, mais le déficit commercial stagne pour s'établir à -2 244,2 Mds XOF (-3 421 MEUR) en 2019, soit -0,1% par rapport à 2018. Les exportations sénégalaises s'élèvent à 1 985 Mds XOF (3 026 MEUR), soit une progression de près de 19 %, par rapport à 2018 et le cumul des importations sur l'année 2018 s'est établi à 4 229 Mds XOF (6 447 MEUR) contre 3 916 Mds XOF (5 969 MEUR) pour l'année précédente, soit une hausse de 8%. La France reste le premier partenaire commercial avec 18,8% de part de marché en 2019, suivie par la Chine à 11,8% et le Nigéria à 5,8%. Le déficit courant, malgré un niveau élevé en raison de la hausse des importations en biens d'équipement provoquée par les investissements en infrastructures, reste stable à 7,7% en 2019. Le tourisme (8% du PIB), à l'arrêt depuis la fermeture de

Les mesures d'endiguement de la pandémie de Covid-19 ont fortement affecté certains secteurs, à commencer par et de la hausse de certaines dépenses budgétaires pour faire face à la pandémie. La dette publique (dont la notation venait d'être dégradée en janvier devrait s'établir à 65,6% du PIB en 2020 et 2021 pour redescendre à 64,8% en 2022. Une LFI devrait être adoptée d'ici mi-octobre.

La mise en place de réformes structurelles a dynamisé certains secteurs de l'économie, notamment le secteur primaire. Néanmoins, comme l'ont souligné les bailleurs lors du groupe consultatif du 17-18 décembre 2018, le climat des affaires et le taux de chômage structurel important nécessitent un approfondissement des réformes, dans l'éducation, l'administration, la fiscalité. Dans le classement Doing Business 2020, le Sénégal passe de la

141ème en 2019 à la 123ème place en 2020. Le taux de chômage officiel s'élève à 15,7% à fin 2017 et il touche particulièrement les zones urbaines (18,6%).

En 2019 les secteurs ont été fortement touchés y'en a qui payent normalement leurs les autres font partis du secteur informel même si ils ne payent pas directement les impôts ils le font de manière indirect et ce fond a un impact considérable sur la croissance économique, Hébergement et de restauration Transport Commerce Enseignement Restauration 56 milliards de FCFA (pertes de recettes) Transport aérien 34, 3 milliards de FCFA 50 milliards de FCFA 1, 3 milliard de FCFA Hôtels 40 milliards de FCFA (pertes de recettes) Transport terrestre 24, 3 milliards de FCFA

En 2020 2Secteurs les plus affectés par la crise au Sénégal Baisse des exportations de l'ordre de 16% Baisse des importations de 18% Repli de près de 30% des envois de fonds qui représentaient 10% du PIB du Sénégal Impacts significatifs dans les sous-secteurs de la Pêche, de l'Elevage et du BTP.

L'économie sénégalaise a toujours été dans une bonne dynamique comment on l'a si bien illustrer dans le tableau l'année 2018 on avait un bon niveau de croissance avec tous ces contrats contractés par l'état sénégalaise et l'année a été chamboulée surtout avec le secteur agricole qui avait beaucoup souffert avec une mauvaise pluviométrie , l'année 2020 a été un chao pour notre économie parce qu'on était au cœur de cette crise avec toutes les pertes qui se sont suivies dans toutes les secteurs d'où cette baisse de 0,7% , l'année 2021 est l'année de relance économique du au nouveau plan d'action du gouvernement pour contourner cette récession avec une prévision de 8,7%.

## SYNTHESE DE LA SITUATION D'EXECUTION DU BUDGET AU TROISIEME TRIMESTRE 2020

Le présent rapport est préparé en application de l'article 70 de la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances.

Il présente la situation d'exécution du budget de l'Etat du Sénégal à la fin du quatrième trimestre 2020, au regard des prévisions de l'ordonnance n°2020-07, modifiant la loi de finances initiale pour l'année 2020 (Ordonnance n° 2020-07). Cette ordonnance a été prise dans un contexte de lutte contre la pandémie du covid-19 et de ses effets sur la situation économique et sociale. Ainsi, le rapport met un focus sur les opérations budgétaires

exécutées dans le cadre de cette lutte à travers le Programme de résilience économique et sociale (PRES) principalement financé par le Fonds FORCE covid-19.

Le tableau ci-dessous récapitule l'exécution des recettes et des dépenses du budget de l'Etat, conformément à la présentation générale des ressources et des charges de l'Ordonnance n° 2020-07.

## 1. Les ressources du budget général

La mobilisation des ressources budgétaires est globalement impactée par la crise mondiale résultant des effets de la covid-19.

Les ressources du budget général mobilisées s'élèvent, à la date du 31 décembre 2020, à 2842,66 milliards FCFA, soit 94,5% du montant de 3008,40 milliards FCFA prévu par l'ordonnance n° 2020-07 du 17 juin 2020.

Elles comprennent les ressources internes (recettes fiscales et non fiscales) qui se chiffrent, au 31 décembre 2020, à 2518,13 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 100,4% et une baisse de 1,8% par rapport à la même période en 2019.

En plus des recettes fiscales et non fiscales, les dons des partenaires extérieurs reçus au titre de l'exécution du budget s'élèvent à un montant de 194,71 milliards FCFA, soit 81,1% de l'objectif annuel de 240,1 milliards FCFA fixé par l'ordonnance n° 2020-07 et une importante hausse de 44,5% par rapport à la même période en 2019.

## 2. Les dépenses du budget général

Les dépenses exécutées (ordonnancées) du budget général s'élèvent à 3806,88 milliards, soit un taux d'exécution de 98,1% des crédits ouverts au 31 décembre 2020 de 3881,86 milliards FCFA.

Le niveau important d'exécution de ces dépenses est fortement lié aux mesures prises pour la riposte contre la covid-19, avec les financements mobilisés pour endiguer la maladie et faire face aux effets socio-économiques qu'elle a occasionnés.

En revanche, les niveaux de réalisation des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat sur ressources internes est relativement bas et portent sur 73,4% des crédits ouverts, alors qu'à la même période en 2019 les taux d'exécution se situaient à 78,4%.

Pour ce qui est des charges financières de la dette et des dépenses de personnel, leurs niveaux d'exécution sont satisfaisants, avec respectivement des taux de 94,2% et 99,6% des crédits ouverts.

## 3. Les ressources et les dépenses dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la covid-19 et les effets y liés

Les ressources mobilisées au titre de la lutte contre la covid-19 s'élèvent à fin décembre 2020 à un montant 811,214 milliards FCFA. Ces ressources proviennent :

- D'appuis des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour un montant de 689,006 milliards FCFA ;
- Du financement interne de l'Etat pour un montant de 102,25 milliards FCFA ;
- De l'élan de solidarité des sénégalais pour un montant de 19,958 milliards FCFA**.**

Les dépenses effectivement payées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Résilience économique et sociale (PRES) s'établissent, à la date du 31 décembre 2020, à un montant de 672,173 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 107% du montant de 628,4 milliards FCFA prévu par le PRES.

**4. L'exécution des comptes spéciaux du Trésor est essentiellement portée par le Fonds national de retraite qui :**

- En ressources, a mobilisé 120,80 milliards FCFA au titre de cotisations sociales, soit 107% des prévisions annuelles ;
- Et, en dépenses, a exécuté des allocations de pensions pour un montant de 102,59 milliards FCFA.

A la date du 31 décembre 2020, le FNR dégage ainsi un solde positif de 18,2 milliards FCFA, contre 14,3 milliards FCFA à la même date en 2019, soit une amélioration de 3,9 milliards FCFA.

## I. LES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

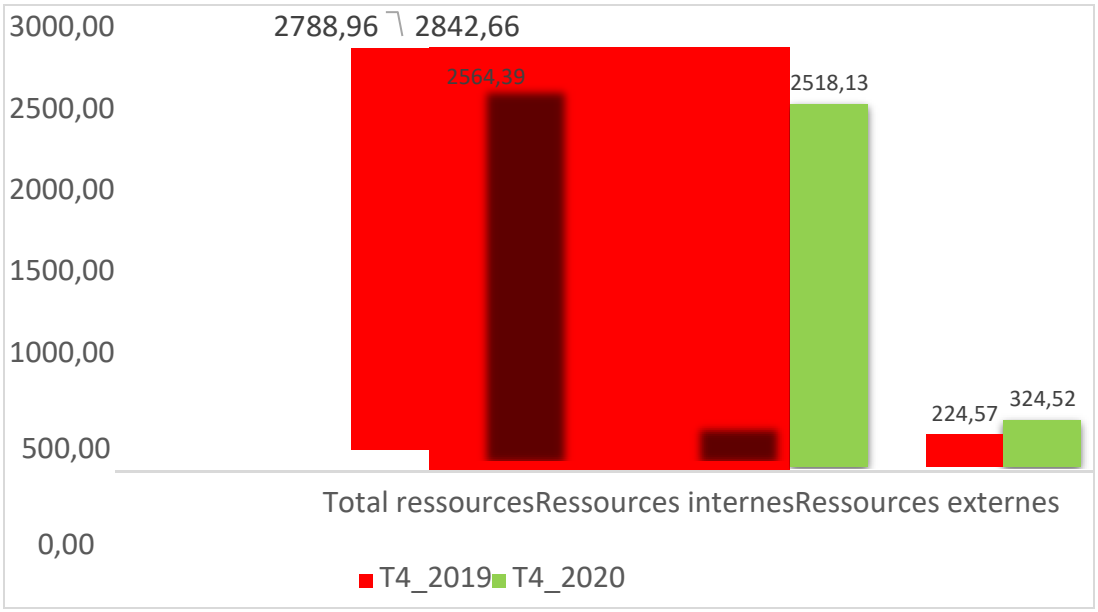
Les ressources mobilisées du budget général sont arrêtées, au 31 décembre 2020, à 2842,59 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 94,5% par rapport à l'objectif annuel de 3008,4

milliards FCFA fixé par l'ordonnance modifiant la loi de finances initiale pour l'année 2020 (Ordonnance n° 2020-07).

Comparée à la même période en 2019 (2788,96 milliards FCFA), la mobilisation de ces ressources a enregistré une hausse de 53,63 milliards FCFA en valeur absolue, soit 1,9% en valeur relative. Cette hausse est essentiellement expliquée par les ressources externes (99,95 milliards FCFA, soit 44,5%).

Les ressources du budget général mobilisées jusqu'à fin décembre 2020 sont composées de 89% de ressources internes (recettes fiscales, recettes non fiscales et recettes exceptionnelles) et 11% de ressources externes (dons courants ou dons budgétaires et dons en capital ou dons projets).

**Figure 1 : Evolution des ressources du budget général en glissement annuel**




## I.1 Les ressources internes

Au 31 décembre 2020, les ressources internes du budget général sont recouvrées à hauteur de 2518,06 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 100,4% par rapport à l'objectif annuel (2507,8 milliards FCFA) fixé l'ordonnance n° 2020-07.

Les ressources internes recouvrées comprennent :

- Les recettes fiscales pour un montant de 2368,84 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 100,7% ; - les recettes non fiscales pour 129,26 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 104,9% et ;
- Les recettes exceptionnelles, constituées uniquement des contributions volontaires au fonds FORCE covid-19 pour 19,958 milliards FCFA.

Comparé à la même période de l'année 2019, le recouvrement des ressources internes a enregistré une baisse de 46,33 milliards FCFA (hors recettes exceptionnelles) imputable aussi bien aux recettes fiscales (41,33 milliards FCFA) qu'aux recettes non fiscales (-24,96 FCFA milliards). Cette baisse est la conséquence de l'effet de la pandémie de COVID-19 subi par les secteurs économiques et aussi des mesures prises par le Président de la République pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois.

La baisse des recettes fiscales est essentiellement expliquée par :

- La TVA qui a enregistré un repli de 68,48 milliards FCFA ;
- Les droits de douane et autres droits à l'importation avec une baisse de 36,40 milliards FCFA.

En revanche, les droits d'accises ont enregistré un regain de 65,66 milliards.

Quant à la baisse des recettes non fiscales, elle découle des recettes diverses qui ont globalement baissé de 32,29 milliards FCFA alors que le revenu de la propriété, n'a enregistré qu'une hausse de 7,48 milliards FCFA. Cette hausse est expliquée par les dividendes qui ont évolué de 10,69 milliards FCFA.

**Tableau 2 : Situation des recouvrements de recettes internes à la fin du quatrième trimestre 2020 (en milliards FCFA)**

| **Natures des recettes** | **Recouvrement T4_2019** | **LFR 2020** | **Recouvrement T4_2020** | **Taux d'exécution T4_2020** | **Evolution T4 2020/T4 2019** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | **En valeur** | **En %** |
| Recettes fiscales | 2410,17 | 2352,8 | 2368,84 | 100,7% | -41,33 | -1,7% |
| Recettes non fiscales | 154,22 | 123,2 | 129,55 | 105,2% | -24,67 | -16,0% |
| Recettes exceptionnelles | | 31,8 | 19,67 | 61,9% | 19,67 | |
| dont contributions volontaires au FORCE covid-19 | | | 19,67 | | | |
| **Total Recettes** | **2564,39** | **2507,8** | **2518,06** | **100,4%** | **-46,33** | **-1,8%** |

*Source : DEES/DGCPT/MFB*

## I.2 Les ressources externes

Les ressources externes s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 324,52 milliards FCFA, soit 111% du montant total des recettes prévues par l'ordonnance n° 2020-07. Ces ressources comprennent les dons courants pour un montant de 194,71 milliards FCFA (590% des prévisions) et les dons en capital pour 129,81 milliards FCFA (50%).

**Tableau 3 : Situation des dons reçus à la fin du quatrième trimestre 2020**

| Natures des dons | dons reçus T4_2019 | LFR_2020 | Dons reçus T42020 | Taux d'exéc. T4_2020 | Evolution T4_2020/T4_2019 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | En valeur | |
| Dons courants | 16,70 | 33,00 | 194,71 | 590% | 178,01 | 1066% |
| Dons en capital | 207,87 | 260,50 | 129,81 | 50% | -78,06 | -38% |
| Total ressources externes | 224,57 | 293,50 | 324,52 | 111% | 99,95 | 44,5% |

*Source : DEES/DGCPT/MFB*

## II. LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL

### II.1 Les modifications de crédits

**a. Suivi des autorisations d'engagement (AE) ouvertes**

Les autorisations d'engagement (AE) ouvertes sont maintenues à 9843,43 milliards FCFA depuis la date du 30 juin 2020.

**b. Suivi des crédits de paiement (CP) ouverts**

Les crédits de paiement (CP) ouverts sont relatifs aux dépenses du budget de l'Etat autorisées pour être exécutées au cours de l'année 2020.

Les CP ouverts pour le budget général au titre des dépenses exécutées sur ressources internes ont légèrement évolué de 0,66 milliard, au cours du quatrième trimestre pour s'établir à 3881,86 milliards FCFA.

Toutefois, la répartition des crédits ouverts a été modifiée au cours du quatrième trimestre par, notamment :

- une réallocation des crédits ouverts au titre des dépenses imprévues de fonctionnement et d'investissement au profit de divers programmes, d'un montant de :
  - o 580,27 millions FCFA de crédits de fonctionnement dont 390,21 millions FCFA abondant les

Crédits de transferts courants. Au total un montant de 20,33 milliards FCFA de crédits au titre de dépenses imprévues de fonctionnement ont fait objet de réallocation à la date du 31 décembre 2020, correspondant à la totalité des crédits ouverts par l'ordonnance n° 2020-07 ; o 667,11 millions FCFA de crédits d'investissement dont 456,52 millions FCFA abondant les Crédits de transferts en capital. Au total un montant de 18,07 milliards FCFA de crédits au titre de dépenses imprévues d'investissement ont fait objet de réallocation à la date du 31 décembre 2020, soit près de 100% des crédits ouverts par l'ordonnance n° 2020-07 (18,08 milliards) ;

- des mouvements de crédits au sein des programmes portant sur un montant de 11,59 milliards FCFA ; - des transferts de crédits entre ministères pour un montant de 44,65 milliards FCFA.

**Tableau 4 : Situation des modifications de crédits à la fin du quatrième trimestre de 2020 (en milliards FCFA)**

| Catégories de dépenses | LFR1 2020 | Modification des crédits | Crédits ouverts T4_2020 |
|---|---|---|---|
| Charges financières de la dette | 306,90 | | 306,90 |
| Dépenses de personnel | 817,70 | | 817,70 |
| Dépenses d'acquisitions de biens et services | 305,81 | -3,13 | 302,68 |
| Dépenses de Transfert courant | 957,90 | 3,13 | 961,03 |
| Dépenses en capital sur ressources internes | 806,33 | 0,66 | 806,99 |
| Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat | 98,30 | -5,75 | 92,55 |
| Dépenses de transferts en capital | 708,03 | 6,41 | 714,44 |
| Dépenses en capital sur ressources externes | 686,56 | | 686,56 |
| **Total budget général** | **3881,20** | **0,66** | **3881,86** |

*Source : SYSBUDGEP/DGB/MFB*

## II.2 L'exécution des dépenses du Budget général

### a. Situation de la consommation des CP

La consommation des CP renvoie aux dépenses effectivement payées à la fin du trimestre.

En cumul, les dépenses du budget général exécutées (ordonnancées) à la fin du quatrième trimestre 2020 s'établissent à 3806,88 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 98,1% par rapport aux crédits ouverts au 31 décembre 2020.

Le montant des dépenses payées, traduisant la consommation des CP, s'élève à 3791,92 milliards FCFA et représente 97,7% des crédits ouverts et 99% des crédits ordonnancés.

Les CP consommés sont répartis entre :

- les dépenses ordinaires payées pour 2370,80 milliards FCFA, soit 99,3% des crédits ouverts ; - et les dépenses en capital pour 1421,12 milliards FCFA, soit 95,5% des crédits ouverts.

**Tableau 5 : Situation d'exécution des crédits à la fin du quatrième trimestre de 2020 (en milliards FCFA)**

| Catégories de dépenses | | eng. CP | ordon. CP | Paie. | Taux d'exéc. CP |
|---|---|---|---|---|---|
| **Dépenses ordinaires** | **Total dépenses ordinaires** | **2391,79** | **2381,35** | **2370,80** | **99,3%** |
| | Charges financières de la dette | 289,15 | 289,15 | 289,15 | 94,2% |
| | Dépenses de personnel | 814,83 | 814,83 | 814,83 | 99,6% |
| | Dépenses d'acquisition de biens et services | *334,49* | *324,47* | *315,41* | *104,2%* |
| | Dépenses de transferts courants | *953,32* | *952,91* | *951,41* | *99,0%* |
| **Dépenses en capital** | **Total dépenses en capital** | 1430,72 | 1425,53 | 1421,12 | 95,2% |
| | **Dépenses en capital sur ressources internes** | *780,32* | *775,13* | *770,72* | *95,5%* |
| | Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat | *73,13* | *67,94* | *64,44* | *69,6%* |
| | Dépenses de transferts en capital | *707,19* | *707,19* | *706,29* | *98,9%* |
| | **Dépenses en capital sur ressources externes** | *650,40* | *650,40* | *650,40* | *94,7%* |
| **TOTAL DEPENSES BUDGET GENERAL** | | ***3822,50*** | ***3806,88*** | ***3791,92*** | ***97,7%*** |

*Source : SYSBUDGEP/DGBMFB*

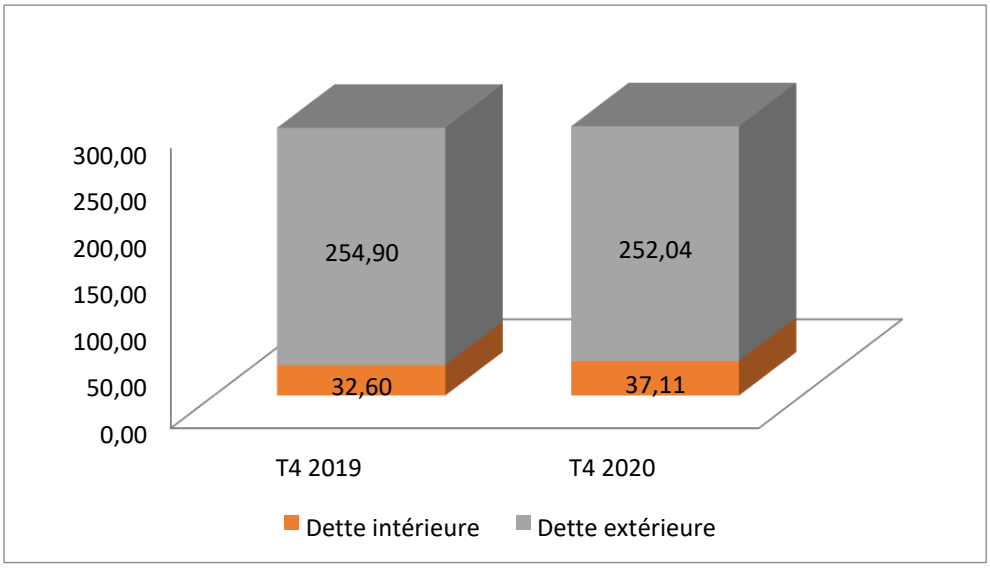
**b. Exécution des dépenses (CP) par catégorie**

### 1. Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette exécutées se chiffrent, au 31 décembre 2020, à 289,15 milliards FCFA, soit 94,2% des prévisions de l'ordonnance n° 2020-07.

Comparées à la même période de l'année précédente, les charges financières de la dette ont évolué en légère hausse de 1% (+1,64 milliards FCFA). Cette hausse est expliquée par les charges de la dette intérieure (+4,51 milliards) au moment où les charges de la dette extérieure ont baissé de 2,87 milliards FCFA.

**Figure 2 : Evolution des charges financières de la dette à la fin du quatrième trimestre 2020**




*Source : TOFE/DGCPTBMFB*

### 2. Dépenses de personnel

A la date du 31 décembre 2020, les dépenses de personnel payées s'élèvent à hauteur de 814,83 milliards FCFA, soit 99,6% des crédits ouverts par l'ordonnance n° 2020-07.

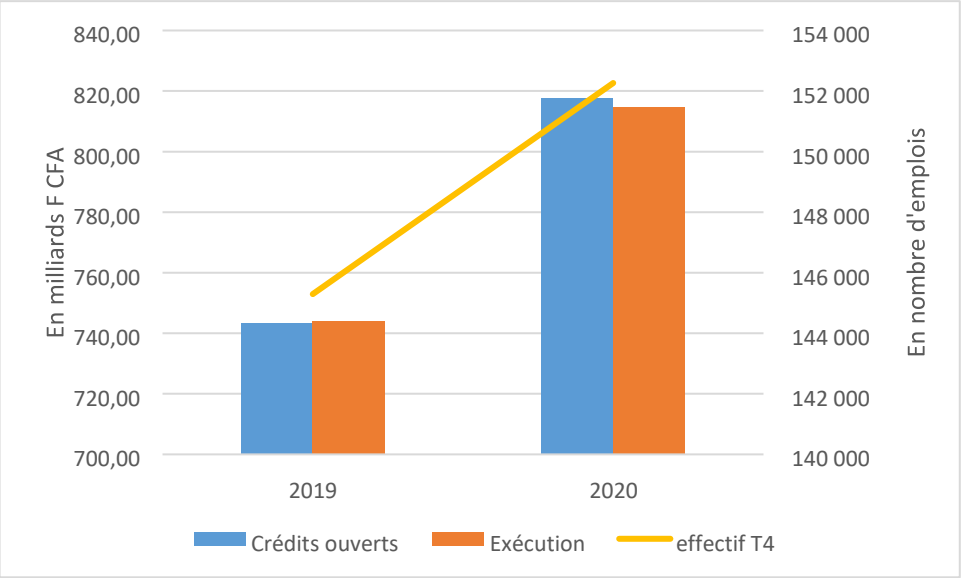
Comparée au quatrième trimestre de 2019, les dépenses de personnel ont augmenté de 70,94 milliards FCFA, soit 9,5% en valeur relative.

Cette hausse s'explique par, notamment :

- L'augmentation de l'effectif de la fonction publique qui passe de 145 294 agents à fin décembre 2019 à 152 265 agents à fin décembre 2020 ;
- L'entrée en vigueur de la dernière tranche de l'indemnité de logement (15 000 FCFA par agent) des enseignants ;
- L'apurement des factures des dépenses de santé **;**
- Le paiement des rappels d'intégration, d'avancement et de validation, notamment des enseignants.

L'effectif total employé à fin décembre 2020 s'élève à 152 265 agents, soit 95% du plafond annuel de 160 334 autorisé par la LFI 2020 qui est maintenu par l'ordonnance n° 2020-07.

**Figure 3 : Evolution de la masse salariale et des effectifs par rapport aux plafonds de la LFI à la fin du quatrième trimestre 2020**




*Source : DS/DGBMFB*

### 3. Autres dépenses ordinaires

Les autres dépenses ordinaires comprennent :

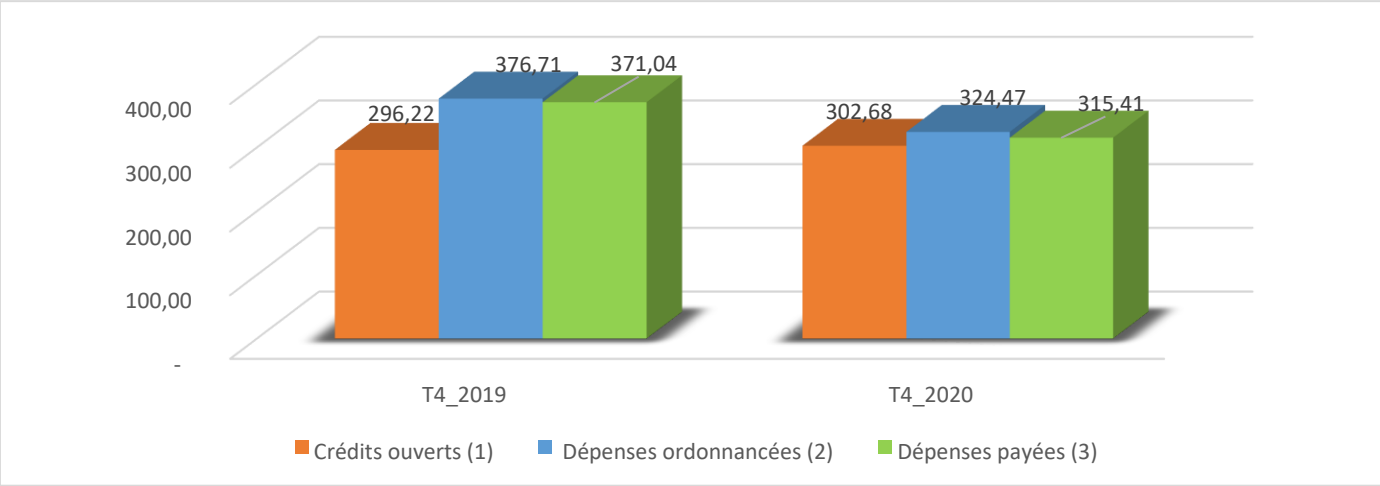
- Les dépenses d'acquisition de biens et services destinés au fonctionnement des services des ministères et des institutions ;
- Les dépenses de transferts courants pour la prise en charge des charges d'exploitation et de fonctionnement d'entités externes au budget général de l'Etat ainsi que des appuis à des catégories socio-professionnelles de la population.

Au 31 décembre 2020, les dépenses d'acquisition de biens et de services sont exécutées (ordonnancées) à hauteur de 324,46 milliards FCFA, soit 107,2% des crédits de 302,68 milliards ouverts à la même date. Les dépenses payées au même titre à la date du 31 décembre 2020 s'élèvent à 315,41 milliards FCFA, soit 97,3% des dépenses ordonnancées.

Le niveau élevé d'exécution des dépenses d'acquisition de biens et services (107,2%) est porté par la dotation « charges non réparties » pour laquelle les crédits exécutés ont dépassé largement les crédits ouverts (180,3%), en liaison avec le paiement des impôts et taxes dus dans le cadre de l'exécution des marchés sur ressources extérieures. Les crédits ouverts d'un montant de 6,7 milliards FCFA au titre de ces impôts et taxes étant évaluatifs, ont été exécutés à hauteur de 68,76 milliards FCFA ;

Les programmes budgétaires affichent globalement un taux d'exécution de 86,7% qui s'est sensiblement amélioré par rapport au trimestre précédent (61,8%).

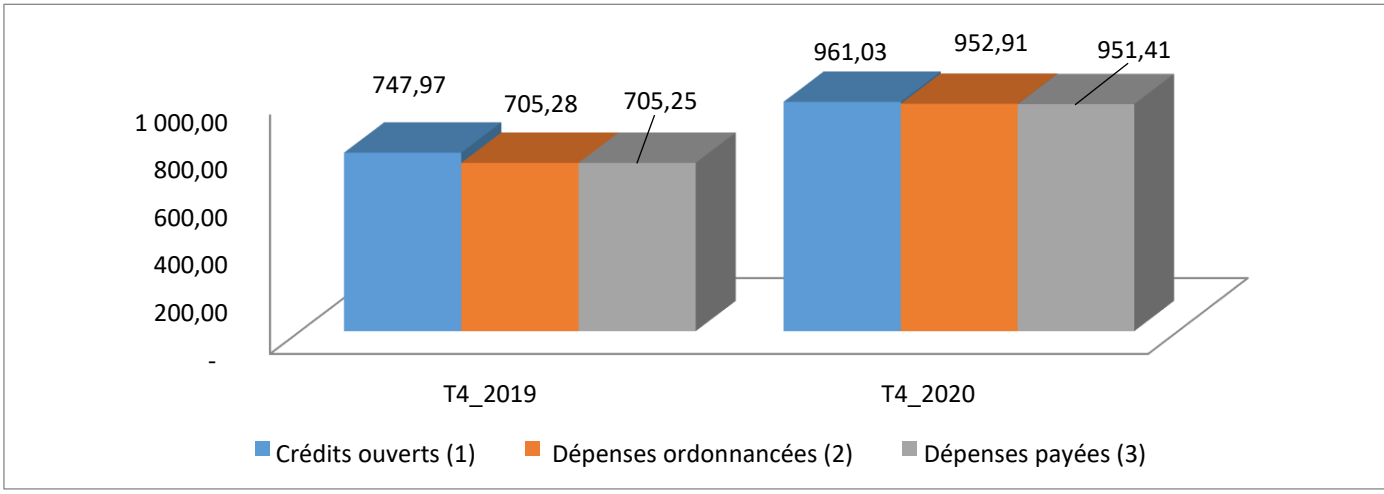
**Figure 4 : Evolution de l'exécution des crédits des dépenses d'acquisition de biens et de services à la fin du quatrième trimestre 2020**




*Source : SYSBUDGEP/DGBMFB*

Les transferts courants exécutés au 31 décembre 2020 s'élèvent à 952,91 milliards, soit 99,2% des crédits ouverts, contre 705,25 milliards (94,3%) un an auparavant, traduisant un relèvement du taux d'exécution de près de 5 points de pourcentage.

Figure 5 : Evolution de l'exécution des crédits des dépenses de transferts courants à la fin du quatrième trimestre 2020




*Source : SYSBUDGEP/DGBMFB*

Les transferts courants sont essentiellement destinés aux secteurs sociaux qui comprennent principalement, la protection sociale, l'enseignement et la santé. Ces trois secteurs, confondus, mobilisent près de la moitié des dépenses de transferts courants (49,5%) avec un montant de 471,37 milliards FCFA exécuté à fin décembre 2020.

- La protection sociale est prépondérante au cours de l'année 2020 avec un montant de 253,738 milliards FCFA destinés, notamment :

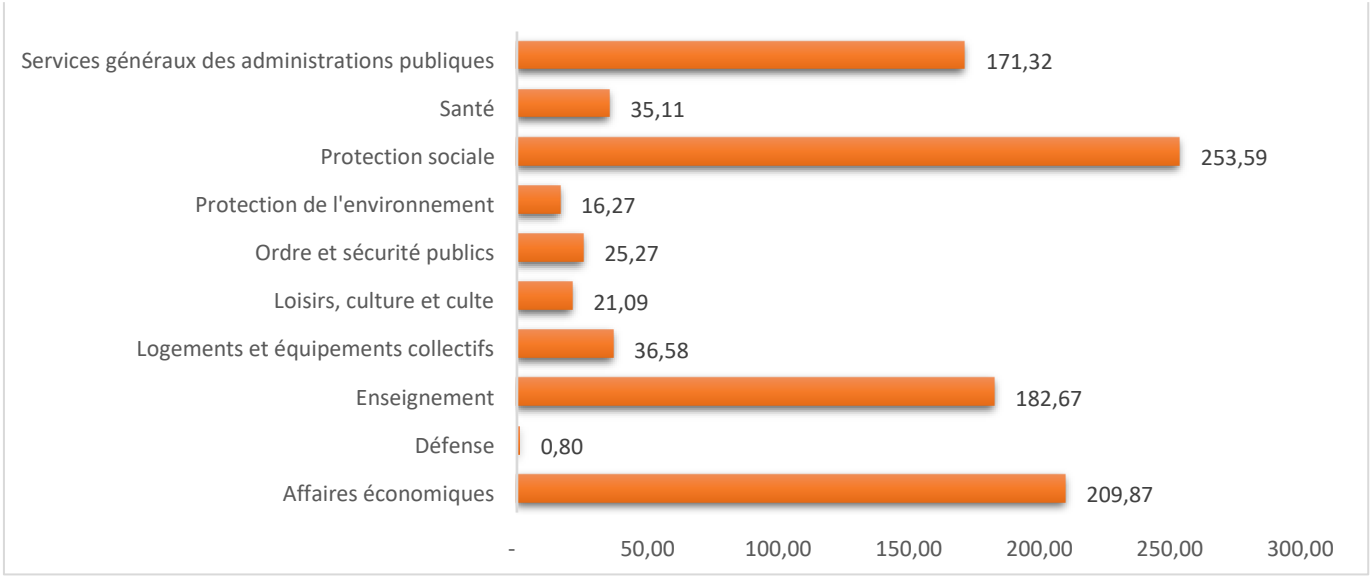
- Au fonds FORCE- COVID 19 (184,018 milliards FCFA) pour permettre aux entités des secteurs économiques et catégories socio-professionnelles vulnérables de faire face aux effets de la pandémie de covid-19 ;
- Au programme de bourses de sécurité familiale (15,725 milliards FCFA) ; o à l'Agence de la couverture maladie universelle (37,004 milliards FCFA) ; o à la reconstitution du stock de sécurité alimentaire (10 milliards FCFA).

- L'enseignement a mobilisé un montant de 182,674 milliards FCFA consacré essentiellement :
  - Au paiement des bourses nationales pour un montant de 55,372 milliards FCFA. Presque la totalité des crédits prévus pour ces bourses (99%, représentant un montant de 55,984 milliards FCFA) est exécutée. o aux instituts d'enseignement supérieur et centres des œuvres universitaires sociales pour un montant de 112,693 milliards FCFA.
- La Santé a mobilisé 35,110 milliards FCFA destinés essentiellement au renforcement du système sanitaire pour l'amélioration de la prise en charge du malade dont une bonne partie (15,667 milliards FCFA) versée au titre de subvention aux structures hospitalières.

Le secteur des affaires économiques constitue aussi une destination privilégiée des transferts courants (209,875 milliards FCFA), avec notamment :

- Le sous-secteur de l'énergie qui a bénéficié d'un montant de 111,604 milliards FCFA dont 82,947 milliards FCFA aux subventions du FSE et 25 milliards FCFA à la SENELEC au titre de la compensation tarifaire ;
- Le sous-secteur de l'agriculture qui a mobilisé 28,980 milliards FCFA dont 15,060 milliards FCFA destinées à la mise en place des intrants agricoles ;

**Figure 6 : Destination fonctionnelle des dépenses de transferts courants à la fin du quatrième trimestre 2020**



*Source : SYSBUDGEP/DGBMFB*

### 4. Dépenses en capital

Les dépenses en capital ordonnancées au 31 décembre 2020 s'élèvent à 1425,53 milliards FCFA sur des crédits de paiement ouverts de 1492,86 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 95,5%. Elles sont réparties entre :

- Les dépenses financées sur ressources internes pour un montant de 775,13 milliards FCFA ;
- Et les dépenses financées sur ressources externes pour un montant de 650,4 milliards FCFA.

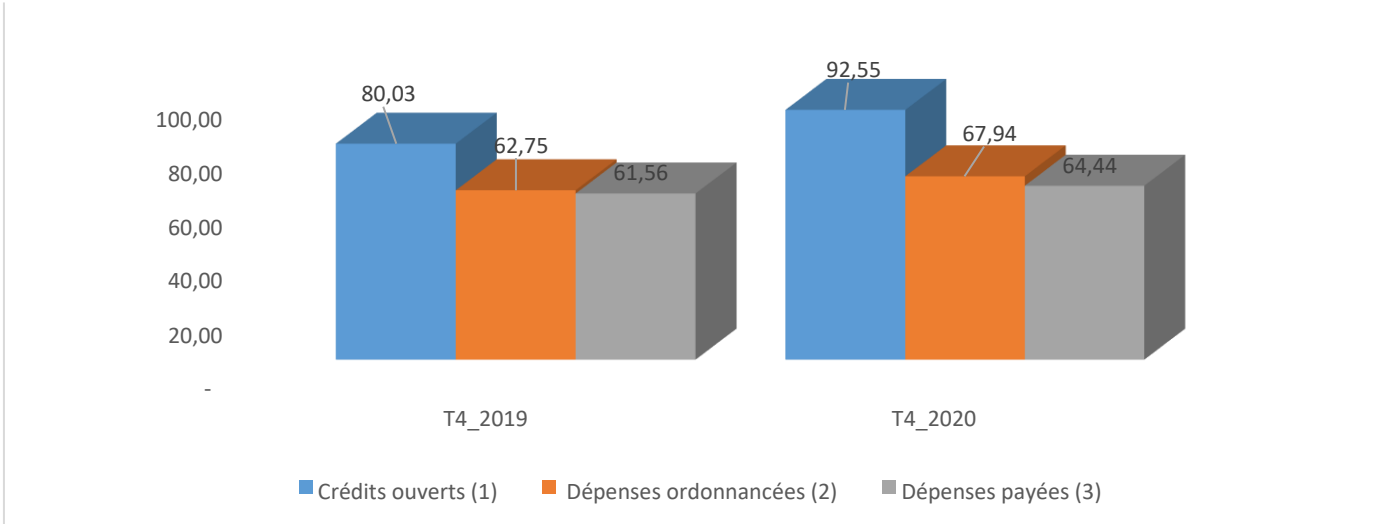
#### 4.1 Dépenses en capital financées sur ressources internes

Les dépenses financées sur ressources internes comprennent les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et les dépenses de transferts en capital.

Au 31 décembre 2020, les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat s'élèvent à 67,94 milliards FCFA sur des crédits ouverts de 92,55 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 73,4% contre 78,4% réalisé à la même date de l'année précédente.

Toutefois, le niveau du montant payé aux prestataires de ces dépenses, rapporté à celui qui est ordonnancé est relativement satisfaisant et a enregistré une importante augmentation par rapport à l'année précédente. En effet, le montant payé s'élève, au 31 décembre 2020, à 64,44 milliards FCFA, soit 89% du montant ordonnancé.

**Figure 7 : Evolution de l'exécution des crédits de dépenses d'investissements exécutées par l'Etat à la fin du quatrième trimestre 2020**



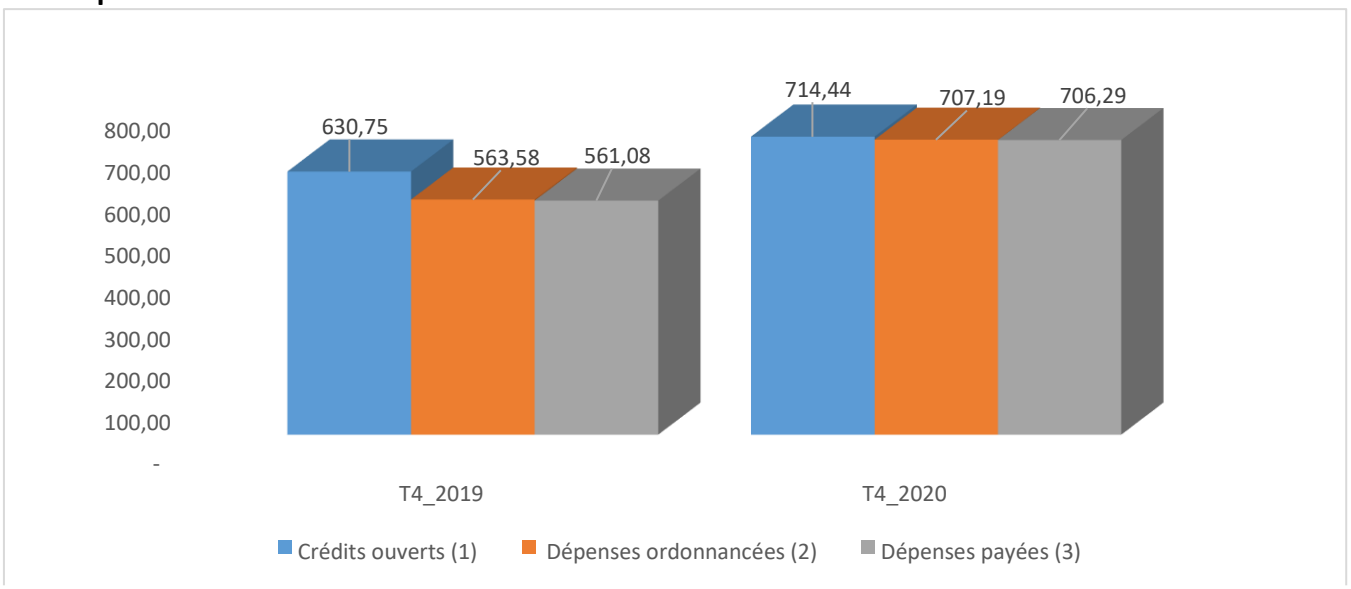

*Source : SYSBUDGEP/DGBMFB*

Le niveau de l'exécution de ces dépenses, relativement insuffisant, est expliqué par les acquisitions et grosses réparations des immeubles et ouvrages avec, notamment les bâtiments administratifs à usage technique qui ne sont exécutés qu'à hauteur de 45% des

crédits ouverts. En revanche, le niveau d'exécution des dépenses d'acquisition des équipements des forces de défense et de sécurité a été satisfaisant en s'établissant à 85% des crédits ouverts.

Au 31 décembre 2020, les dépenses de transferts en capital sont exécutées pour un montant de 707,19 milliards, soit un taux d'exécution de 99% des crédits ouverts d'un montant de 714,44 milliards, traduisant une amélioration de plus de 9 points de pourcentage par rapport à la même date, l'année précédente**.**

**Figure 8 : Evolution de l'exécution des crédits des dépenses de transferts en capital à la fin du quatrième trimestre 2020**




*Source : SYSBUDGEP/DGBMFB*

**Le niveau d'exécution des transferts en capital est porté par les secteurs sociaux, à travers :**

- Les activités du fonds FORCE covid-19, inscrites dans la dotation « Charges non réparties » pour lesquelles les crédits ouverts au titre de transferts en capital pour un montant de 60 milliards FCFA sont entièrement mobilisés pour soutenir les différents ministères impliqués dans la lutte contre la covid-19 et les effets y liés ;

- Les programmes du secteur de la santé dont les transferts en capital sont mobilisés à 95% (pour renforcer les structures sanitaires en équipements) ;

- Les programmes du secteur de la protection sociale, avec notamment la mobilisation intégrale des crédits de transferts en capital destinés à l'allocation de la bourse de sécurité familiale (15,725 milliards FCFA) ;

- Les programmes du secteur de l'enseignement (100%) pour les constructions et équipement des universités et l'accroissement de la capacité d'accueil des campus universitaires.

Aussi, les secteurs relatifs à la défense et à la sécurité publique ont bénéficié de cette forte mobilisation des transferts en capital, en liaison avec le renforcement des équipements des forces de défense et de sécurité.

De même, le programme « Logement, construction d'équipements et d'infrastructures publiques » a bénéficié de cette forte mobilisation des crédits. Pour ce programme, presque la totalité des crédits ouverts (99,1%) au titre des transferts en capital sont mobilisés pour la construction des cités ministérielles et la mise en œuvre du projet « une famille - un toit » dans le cadre de la promotion de l'habitat social.

La mobilisation des crédits de transferts en capital dans le secteur des affaires économiques reste globalement satisfaisante, avec 88% des crédits ouverts pour cette catégorie de dépenses. Ces crédits sont constitués essentiellement des sous-secteurs des transports, de l'agriculture et d'activités multisectorielles.

- Le sous-secteur de l'agriculture est tiré par le programme « Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles » qui a mobilisé 100% de ses crédits ouverts au titre de transferts en capital pour la mise en œuvre du projet d'amélioration de la productivité agricole et le financement de la campagne agricole. En outre, dans ce sous-secteur, le programme « Promotion socioéconomique des jeunes », dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement agricole communautaire (PRODAC), a mobilisé près de 95% des crédits au titre des transferts en capital.

- Dans le sous-secteur des transports, la mobilisation des transferts en capital au 31 décembre 2020 se situe à 88%. Ce niveau d'exécution est porté par les programmes :

    - « Développement, Gestion et Entretien du Réseau ferroviaire » qui affiche un niveau d'exécution de 100% des crédits ouverts, en rapport avec la mise en œuvre du projet de construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD ;

    - « Développement des infrastructures aéroportuaires », qui exécute 95% des crédits destinés essentiellement au projet de rénovation des aéroports secondaires de Saint louis, Ziguinchor,
      Matam, Tambacounda et Kédougou ;

- « Développement, Gestion et Entretien des Infrastructures Routières », pour lequel 85% des crédits sont exécutés, représentant un montant mobilisé de 84,324 milliards FCFA, à la date du 31 décembre 2020.

- Quant aux activités transversales, elles sont constituées du Programme d'urgence pour la modernisation des axes et territoires frontaliers (PUMA) et du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) qui ont mobilisé l'intégralité des crédits de transferts en capital qui leur sont alloués.

### 4.2 Dépenses en capital financées sur ressources externes

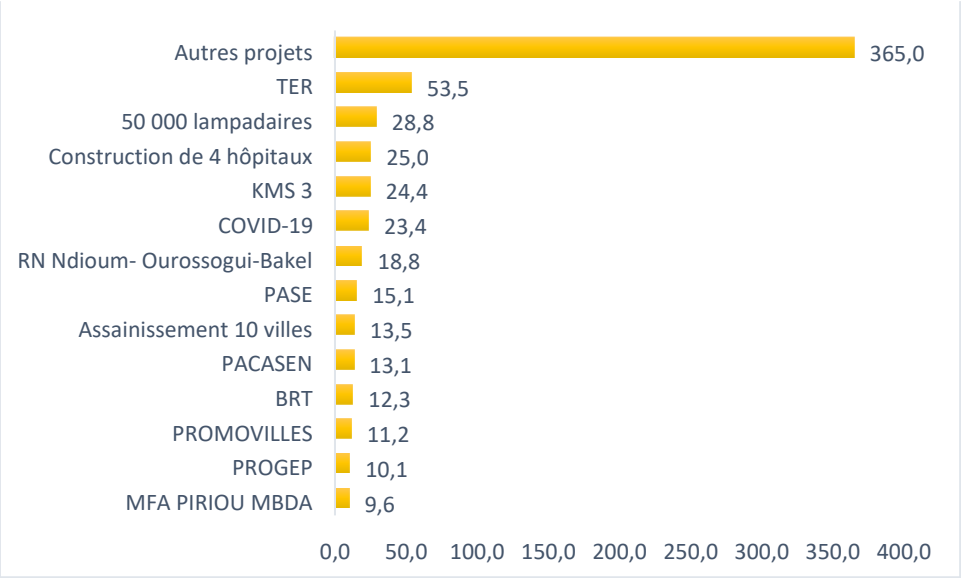
Au titre des dépenses en capital sur ressources externes, le montant ordonnancé s'élève, à la date du 31 décembre 2020, à 650,4 milliards FCFA**,** soit un taux d'exécution de 94,2% des prévisions de l'ordonnance n° 2020-07 (686,6 milliards FCFA). Elles sont financées par des dons pour un montant de 129,8 milliards et des tirages sur prêts projets pour 520,6 milliards FCFA.

Parmi ces dépenses, un montant de 84,2 milliards FCFA a fait objet de rétrocession dont 73,6 milliards FCFA de prêts projets et 10,6 milliards FCFA de dons. Ce montant est rétrocédé pour réaliser le projet KMS III (SONES) et les projets du secteur de l'énergie au profit de la SENELEC, de l'OMVS et de l'OMVG.

Les tirages (prêts projets et dons en capital) portent sur 229 projets. Une dizaine de ces projets qui représentent 35% du total des tirages sont cofinancés par plusieurs bailleurs, le reste (65%) est financé individuellement par des PTF bilatéraux ou multilatéraux.

Le projet de construction de la desserte ferroviaire Dakar-AIBD reste le plus important avec une mobilisation des ressources externes (prêt projets) d'un montant de 53,5 milliards FCFA, au 31 décembre 2020, représentant 10,3% de ces prêts.

**Figure 9 : Répartition des dépenses en capital financées sur ressources extérieures (en milliards FCFA)**




# III. EXECUTION DES DEPENSES DU PRES

## III.1 Mobilisation des ressources

Le Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID-19 (FORCE-COVID-19) a enregistré des ressources d'un montant de 811,214 milliards FCFA provenant :

- D'appuis de nos Partenaires Techniques et Financiers (PTF), sous forme d'appuis budgétaires, pour un montant de 651,006 milliards FCFA répartis ainsi qu'il suit :

  o FMI : 266 milliards francs CFA ; o Union Européenne : 81,068 milliards francs CFA ; o Allemagne : 65,596 milliards FCFA ; o Banque Mondiale : 71,542 milliards FCFA ; o Banque Africaine de Développement (BAD) : 57,6 milliards FCFA ; o Agence Française de Développement (AFD) : 33,27 milliards FCFA ; o Banque Islamique de Développement (BID) : 51,83 milliards FCFA ; o Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) : 22,1 milliards francs CFA ; o Japon : 1,5 milliard FCFA ; o UEMOA : 500 millions FCFA ;

- D'appuis de la Banque mondiale et de la BID, sous forme d'appuis projets, pour des montants respectifs de 12 milliards FCFA et de 26 milliards FCFA, soit un montant total de 38 milliards FCFA ;
- De financement interne de l'Etat pour un montant de 102,25 milliards FCFA ;
- De l'élan de solidarité des sénégalais pour un montant de 19,958 milliards FCFA.

## III.2 Exécution des dépenses du PRES

Le budget du programme PRES**,** arrêté par l'ordonnance n°2020-07 du 17 juin 2020 modifiant la LFI 2020, se chiffre à 1000 milliards FCFA dont 628,4 milliards FCFA de dépenses décaissables et 371,6 milliards FCFA prévus au titre de renonciation de recettes. Les dépenses décaissables sont réparties entre les dépenses budgétaires pour 558,4 milliards FCFA et les opérations de trésorerie pour 70 milliards FCFA dans le cadre de la mise en place d'un mécanisme de garantie auprès du système financier au profit des entreprises.

Au 31 décembre 2020, les dépenses budgétaires effectivement payées dans le cadre de la mise œuvre du PRES s'élèvent à 672,173 milliards FCFA, soit 107% du montant de 628,4 milliards FCFA initialement alloué pour la réalisation du PRES. Les efforts fiscaux de l'Etat ont porté sur un montant de 371,6 milliards FCFA.

L'exécution des dépenses budgétaires se répartit, suivant les quatre piliers du programme, comme suit. Le détail des dépenses figure en annexe du rapport (annexe 6).

**Tableau 6 : Situation d'exécution des dépenses du PRES à la fin du quatrième trimestre 2020**

| **PILIERS** | **Montant alloué** | **Montant engagé** | **Montant payé** | **Taux d'exécution** |
|---|---|---|---|---|
| PILIER 1 | 77,8 | 98,63 | 97,005 | 124,7% |
| PILIER 2 | 103,0 | 97,97 | 97,226 | 94,4% |
| PILIER 3 | 741,6 | 367,42 | 365,224 | |
| Dépenses décaissables | 370,0 | 367,42 | 365,224 | 98,7% |
| Renonciation de recettes | 371,6 | | | |
| PILIER 4 | 77,6 | 112,72 | 112,72 | 145,3% |
| **TOTAL** | 1000,0 | 676,74 | 672,173 | |
| **Total décaissable** | **628,4** | **676,74** | **672,173** | **107,0%** |

Source : DGB/MFB

- Les dépenses payées pour le PILIER 1 (soutien au secteur de la santé) s'élèvent à 97,005 milliards FCFA**,** soit un taux d'exécution de 124,7% par rapport au montant initialement prévu de 77,8 milliards FCFA**.** Elles concernent principalement **:**

- Le soutien au secteur de la santé, pour couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre le COVID-19 : 78,5 milliards FCFA comprenant :
  - Le renforcement des moyens du dispositif sanitaire, des moyens d'intervention et de prise en charge des malades ;
  - La réhabilitation et l'équipement du service des maladies infectieuses et tropicales de l'Hôpital Fann pour 3,4 milliards FCFA,
  - La construction et l'équipement du Centre International de Formation et de

Recherche sur les Agents Infectieux et la Génomique pour un milliard FCFA ;

  - Le renforcement des moyens du SAMU National o le relèvement du plateau technique de HOPITAL MATLABOUL FAWZENY DE TOUBA pour

3,2 milliards FCFA ;

- Le renforcement des équipements des hôpitaux Dalla Jam et Principal o l'acquisition de masques et de divers produits pour la prévention de de la COVID : acquisition d'appareils thermo flash, de distributeur autonomique de gel hydro alcoolique, acquisition de matériels et de produits de nettoiement, impression de supports de communication, opérations d'aménagement, de salubrité et d'hygiène.

- Les dépenses pour le PILIER 2 (renforcement de la résilience sociale des populations, y compris les sénégalais de l'extérieur) sont payées à hauteur de 97,226 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 94,4% du montant prévu de 103 milliards FCFA, avec, notamment :

  - La prise en charge de la tranche sociale des factures d'électricité pour le milieu urbain

(15,5 milliards FCFA**)** et le milieu rural pour 442,313 millions FCFA **;** o la prise en charge de la tranche sociale des factures d'eau pour le milieu urbain et rural :

2,836 milliards FCFA**,** o l'appui à la diaspora : 11,756 milliards FCFA**,** o l'aide alimentaire d'urgence aux populations : 64,192 milliards FCFA avec la distribution de vivres pour 1 100 000 ménages qui ont bénéficié de :

- 110 000 tonnes de riz ;
- 10 893 tonnes de sucre ;
- 10 839 410 de litres d'huile ;

- 10 844 tonnes de pâtes alimentaires ;
- 1 084 128 packs de savons de 18 morceaux de 300g.
-

- Le soutien à l'élevage et aux productions animales : 2 milliards FCFA, qui a permis l'acquisition et la distribution de 8471 tonnes d'aliment bétail et de 666 tonnes d'aliment volaille ''chair''.

- Et l'appui aux Pêcheurs artisanaux, femmes transformatrices, mareyeurs et aquaculteurs : 1 milliard FCFA.

- Pour les dépenses du PILIER 3 (sauvegarde de la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois), 365,224 milliards FCFA sont payés, soit un taux d'exécution de 98,7% du montant initialement prévu de 370 milliards FCFA**.** Le paiement effectué au titre du PILIER 3 inclut un montant de 25 milliards FCFA versé auprès du système financier dans le cadre du mécanisme de garantie qui est mis en place.

  Les dépenses du Piler 3 sont réparties ainsi qu'il suit **:**

  **(i)** obligations impayées pour 200 milliards FCFA**.**

A ce niveau, il convient particulièrement de relever le règlement de la totalité des obligations impayées retenues (269,539 milliards FCFA sur 200 milliards FCFA, soit 134,8%). Il s'agit principalement des BTP, des loyers, des intrants agricoles, des compensations tarifaires, des pertes commerciales et des échéances bancaires.

**(ii)** appui aux entreprises affectées pour 100 milliards FCFA**.**

Un accent particulier a été mis sur le soutien aux entreprises affectées dans les secteurs des BTP, des transports, du tourisme, de l'agriculture, de la culture et des artisans pour un montant de 71,085 milliards FCFA, compte non tenu des mesures fiscales et douanières mises en œuvre au bénéfice des entreprises**.** La répartition de l'appui aux entreprises se présente comme suit :

- AIR SENEGAL : 24,830 milliards FCFA ;
- Entreprises de BTP : 11,590 milliards FCFA **;**
- Appui aux transports terrestres : 9,460 milliards FCFA **;**
- Appui à la presse et aux fonds de culture urbaine : 900 millions FCFA **;**
- Subvention allouée à la Sociétés de droits d'auteurs et droits voisins : 1,066 milliards FCFA **;**

- Subvention allouée au Fonds de Promotion de l'industrie Cinématographique et audiovisuelle : 250 millions FCFA **;**
- Appui aux agences de l'aviation civile : 5 milliards FCFA **;**
- Soutien aux artistes : 5,5 milliards FCFA. Monsieur le Président de la République, son Excellence Macky SALL, après avoir débloqué dans le cadre de la mise en œuvre du PRES, 3 milliards FCFA de soutien financier aux artistes, a dégagé une enveloppe additionnelle de 2,5 milliards FCFA d'appui financier supplémentaire aux artistes ; soit au total 5,5 milliards FCFA accordés aux artistes ;
- Soutien aux artisans : 5 milliards FCFA ;
- Subvention aux écoles privées (éducation nationale) : 4,290 milliards FCFA **;**
- Subvention à l'enseignement supérieur : 1,419 milliards FCFA **;**
- Formation Professionnelle (subvention° état privés) : 500 millions FCFA **;**
- Soutien aux hôtels : 880,387 millions

En plus de ces paiements, l'Etat a renoncé à des recettes au profit des entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19**.**

- Le PILIER 4 (sécurisation de l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques et denrées de première nécessité) a enregistré un paiement des dépenses de 112,72 milliards FCFA**,** soit un taux d'exécution de 145,3% du montant qui était prévu de 77,6 milliards. Les dépenses concernent principalement.
- Le paiement des pertes commerciales pour les entreprises du secteur pétrolier ;
- Les compensations tarifaires avec la SENELEC ;
- Le paiement d'arriérés de facture d'eau et l'acquisition de produits et le soutien à la régulation du marché ;
- Le soutien au développement de la filière rizicole et horticole.

### 2. Mesures fiscales et douanières

Les efforts fiscaux de l'Etat ont porté sur un montant de 371,6 milliards FCFA et comprennent :

- Des remises fiscales pour une enveloppe globale de 200 milliards de FCFA de remise partielle de la dette fiscale des entreprises et personnes physiques dûment constatée et arrêtée à la date 31 décembre 2019 ;

- Du remboursement accéléré des crédits de TVA ;
- De différés voire de suspensions de paiement d'impôts ;
- De la déductibilité fiscale des dons faits au profit du Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de COVID-19 (en abrégé, FORCE COVID-19) ;
- De la prorogation de 12 à 24 mois du délai généralement admis de paiement de la TVA suspendue, pour un impact budgétaire de plus de 15 milliards de FCFA **;**

- De la possibilité pour les entreprises de conserver, en guise de subvention publique, les impôts retenus à la source sur les salaires de leurs employés, sous condition de maintien de l'emploi ou de paiement au personnel mis en chômage technique d'au moins 70% du salaire. A elle seule, la mesure a coûté plus de 30 milliards de FCFA au budget de l'Etat.

## IV. LES RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

### IV.1 Les recettes et dépenses du fonds national de retraite (FNR)

La situation du Fonds national de Retraite, sur la base des ordonnancements, fait ressortir une amélioration de 3,9 milliards FCFA du solde au 31 décembre 2020 par rapport à la même date de l'année précédente. Le solde du FNR à fin décembre 2020 s'établit ainsi à 18,204 milliards FCFA contre 14,292 milliards FCFA un an auparavant. Cette performance est expliquée par :

- Les recettes du régime complémentaire qui s'élèvent à 15,5 milliards FCFA à fin décembre 2020 contre 14,4 milliards FCFA un an auparavant. Ce régime n'ayant pas encore enregistré de dépenses dégage en conséquence un solde positif du même montant des recettes recouvrées (+15,5 milliards FCFA) ;
- Le régime de base qui a enregistré, au 31 décembre 2020, un solde positif de 2,7 milliards FCFA contre un déficit de 0,1 milliards FCFA en 2019. Cette situation résulte de l'effet des efforts consentis pour améliorer le recouvrement des cotisations des fonctionnaires en détachement conjugué à l'augmentation du nombre de cotisants.

Le nombre total des cotisants est de 118 034 et le nombre de pensionnés de 69 954 en fin décembre 2020. A cette date, le rapport démographique est de 1,7 (1 cotisant pour 1,7 allocataires).

**Tableau 7: Situation d'exécution du FNR à la fin du quatrième trimestre 2020**

| | LF | T4_2019 | T4_2020 | Ecart n/n-1 |
|---|---|---|---|---|
| **Recettes (en milliards F CFA)** | 111,8 | 113,4 | 120,8 | 7,4 |
| **dont régime complémentaire** | | 14,4 | 15,6 | 1,2 |
| **Nombre de cotisants** | | 107 796 | 118 034 | 10 238 |
| ***Dépenses (en milliards F CFA)*** | 111,8 | 99,1 | 102,6 | 3,5 |
| ***Nombre Allocataires*** | | 69 286 | 69 954 | 668 |
| **Solde du FNR** | 0,0 | 14,3 | 18,2 | 3,9 |

***Source :*** *DP/DGB/MFB*

### IV.2 Autres opérations des comptes spéciaux du trésor

A fin décembre 2020, les comptes spéciaux du Trésor (hors FNR) dégagent un excédent de 7,09 milliards FCFA contre 18,10 milliards FCFA un an auparavant. Le solde positif en 2020 est expliqué par le compte de prêts qui a enregistré des recettes constituées de remboursements de prêts pour un montant de 6,356 milliards, alors qu'en dépenses seulement 47,87 millions sont exécutés.

**Tableau 8 : Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor (hors FNR) à la fin du quatrième trimestre 2020**

| **Recettes (en milliards F CFA)** | LFR2020 | T4_2019 | T4_2020 | Ecart n/n-1 |
|---|---|---|---|---|
| | 24,05 | 20,60 | 7,44 | -13,16 |
| ***Dépenses (en milliards F CFA)*** | 24,05 | 2,51 | 0,35 | -2,15 |
| **Solde** | 0,00 | 18,10 | 7,09 | -11,01 |

***Source :*** *DEES/DGCPT/MFB*

## Section 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET RECOMMMANDATION

### Sous-section 1 : Vérification des hypothèses

On supposait que avec cette récession économique du a cette crise sanitaire , l'économie sénégalaise avait montré ces failles et pourtant c'est le cas .Avec cette crise sanitaire on s'est rendu compte que l'économie avait beaucoup de difficultés surtout sur le plan sanitaire on s'est rendu compte qu'on manquait énormément de moyen et d'infrastructures de santé , le personnel de santé aussi était en manquement pour pouvoir s'en sortir le gouvernement

sénégalais a été obligé de dégager un budget de 1000 milliards pour combler un peu l'impact ,vu d'ensemble cette décision est acceptable mis fallait aussi mesurer les conséquences parce que aujourd'hui le déficit budgétaire est trop grand et aussi le Sénégal a dépassé le plafond de l'endettement qui était à hauteur de 70% le Sénégal est dans la zone rouge .Nous avons aussi constaté que l'économie sénégalaise s'est trop externalisée beaucoup de nos produits sont importés et ces grandes puissances comme la France , les Etats unis , la chine ont été les premiers à être touché par le fléau , la baisse des exportations de 16% et celle des importation de 18% avait conduit la fermeture de milliers dû au manque d'approvisionnement avec surtout la fermeture des frontières ,avec l'ensemble des données nous pouvons dire que l'hypothèse tenue est bonne .Le Sénégal avec cette récession économique du a cette crise sanitaire à montrer ces failles sur tous les plans .

## Sous section2 :RECOMMANDATION

Depuis le 29 juin dernier, le président a levé l'état d'urgence instauré dans la cadre de la lutte contre la maladie de la Covid-19. Néanmoins, la maladie est toujours présente et continue à faire du chemin.

Pour protéger l'économie du pays, il faudra dans un premier temps protéger les secteurs d'activité en dégageant des fonds pour mieux les soutenir, adopter de nouveaux plan d'action comme par exemple renforcer les infrastructures, surtout dans le domaine sanitaire et du personnel de santé. Dans un deuxième temps essayer de diminuer le déficit budgétaire tout en essayant d'éviter l'endettement le pays doit essayer de sortir de la zone rouge. Dans un troisième temps, il faudrait que le pays élabore des plans de continuité d'activités à tester régulièrement afin qu'en cas de survenance d'une crise, elles soient mieux préparées à y faire face.

## CONCLUSION :

Le constat est fait, le monde entier fait face, depuis la fin d'année 2019, à une grave crise sanitaire marquée par la propagation rapide de la pandémie du Covid-19. Cette pandémie qui affecte l'économie mondiale, affecte aussi le Sénégal avec des conséquences sur les performances économiques du pays notamment la croissance économique du pays et le budget qui ont été clairement chamboulés par ce fléau, certes le gouvernement à créer un fond covid pour soutenir la population.

Toutefois, en l'absence d'un traitement efficace et d'un vaccin, le virus demeure toujours présent. Le monde devra vivre avec le virus. Aussi, le pays devra changer de fonctionnement ; l'économie sénégalaise doit s'adapter avec de nouveau plan d'action tout en essayant de réguler le secteur qui ont été touchés.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES


Rapport de la BCEAO sur la Covid-19

Rapport de L'UEMOA sur la Covid-19

Webographie

Le site du gouvernement du Sénégal

Article de Sénégal PME

Article de la DER

Evans (Programme de résilience économique et sociale du ministère de l'économie)

ZOUMA « le droit, impacts du covid-19 sur les performances économiques »

Rapport de l'ANSD ; l'économie sénégalaise en 2020

WU_LIEN TEB (1926) victimes (cahiers d'études africains –XXII, pp-13-46)

WWW.BUDGET.GOUV.SN-RAPPORT – TRIMESTRIEL –d-EXECUTION-QUATRIEME_TRIMESTRE-2020 ;2021

Taylor (F ; W) <<la direction scientifique des entreprises>> -trad de luc Laury ; pref de Louis Danty –Lafrance _Paris ; Dunod .1957_ 309P

# SOMMAIRE

## Table des matières

DEDICACE ..... 1
REMERCIEMENTS ..... 3
AVANT PROPOS ..... **Erreur ! Signet non défini.**
RESUME ..... 5
INTRODUCTION GENERALE ..... 6
Première partie : CADRE THEORIQUE ..... 8
Chapitre 1 : Analyse des concepts et Revue documentaire ..... 8
Section 1 : Analyse conceptuelle ..... 8
Section 2 : Revue documentaire ..... 10
Chapitre 2 : CADRE ORGANISATIONNEL ..... 16
Section 1 : Présentation de l'économie sénégalaise ..... 16
Deuxième partie : CADRE METHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE ..... 22
Chapitre 1 : CADRE Méthodologique ..... 22
Section 1 : Délimitation du champ d'étude ..... 22
Sous-section : champ élargi ..... 22
Sous-Section 2 : Champ restreint ..... 22
Section 2 : METHODE D'INVESTIGATION ..... 24
**Approche méthodologique** ..... 24
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ..... 54
SOMMAIRE
ANNEXES ..... **Erreur ! Signet non défini.**

# ABREVIATIONS ET ANNEXES

- BAD : Banque Africaine de Développement
- BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- M : Millions
- Mds : Milliards
- FNR : Fonds national de retraite
- BTP : bâtiment et travaux public
- BID : Banque islamique de développement
- BM : Banque mondiale
- UE : Union européenne
- UEMOA : Union économique et monétaire ouest africaine
- MTTA : Ministère des transports aériens et terrestres